



RAPPORT ANNUEL 2020



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO





SOMMAIRE

<ul style="list-style-type: none"> ■ Covid-19: <ul style="list-style-type: none"> Obtenir une mobilisation internationale 2 ■ Covid-19 <ul style="list-style-type: none"> Aux gouvernements pour une action mondiale en faveur des créateurs 3 ■ Avant-propos 4-5 <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Michel Jarre, Président • Marcelo Castello Branco, Président du Conseil d'administration • Gadi Oron, Directeur Général ■ CISAC <ul style="list-style-type: none"> Le réseau mondial des créateurs 6 ■ La CISAC lance le nouveau système ISWC 7 ■ Buy-out des droits <ul style="list-style-type: none"> S'attaquer à un problème mondial 9 ■ Women@CISAC <ul style="list-style-type: none"> Pour plus d'égalité hommes-femmes 11 ■ Intelligence Artificielle – <ul style="list-style-type: none"> guider les pas des créateurs 12 ■ Campagnes et lobbying 13-17 <ul style="list-style-type: none"> • Des liens plus forts • Transfert de la valeur • Le droit de suite des artistes visuels • Derrière les sociétés pour la copie privée • Rémunérer équitablement les créateurs audiovisuels 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée générale 2019 : Tokyo 18 ■ Soutien aux sociétés et gouvernance 19-21 ■ Formation des membres 22-23 ■ Éducation et partenariats 24 ■ Soutien aux conseils de créateurs 25-26 <ul style="list-style-type: none"> • CIAM • CIAGP • Writers & Directors Worldwide ■ Président et Vice-présidents de la CISAC 27 ■ Membres par région 28-29 ■ Direction et Conseil d'administration 30
---	--

COVID-19: OBTENIR UNE MOBILISATION INTERNATIONALE

L'épidémie mondiale de COVID-19 est une catastrophe pour le secteur de la création, provoquant une chute sévère des collectes de droits à court terme et des répercussions à plus long terme qui se feront largement sentir encore en 2021. Souvent travailleurs indépendants ne bénéficiant pas de la protection sociale courante dans d'autres secteurs, les millions de créateurs représentés par les sociétés membres de la CISAC sont particulièrement vulnérables. Les sociétés ont mis en place diverses mesures de soutien pour limiter le plus possible les dégâts.

Dès le départ, la CISAC a lancé une série d'actions pour soutenir ses membres : appui à leurs campagnes de sensibilisation, partage d'informations, analyses de marché, etc.

La lettre ouverte de la CISAC fait le tour du monde

Le 23 mars, la CISAC a publié une **lettre ouverte** (voir page 3) appelant les gouvernements à soutenir les créateurs. Cette lettre, signée par le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre et ses quatre Vice-Présidents, a été transmise par les sociétés membres aux ministères compétents et a obtenu une vaste couverture médiatique, notamment dans Forbes, le grand quotidien néerlandais De Telegraaf ou encore sur franceinfo et Music in Africa. De nombreuses versions adaptées ont également été utilisées sur les blogs de sociétés comme Teosto et PRS. La CISAC a activement noué le dialogue avec les différents gouvernements et a parfois fait traduire la lettre dans la langue nationale, notamment en Chine et en Corée.

Un nouveau microsite spécial COVID-19

Le 27 mars, la CISAC a lancé un **microsite d'information spécifique sur le COVID-19** qui analyse l'impact de la crise pour les sociétés et les mesures prises par les membres, les pouvoirs publics et les organisations internationales. La liste exhaustive de ces mesures a été dressée à l'intention exclusive des sociétés membres afin de soutenir leurs opérations et leurs actions de lobbying. De nouvelles analyses et points de la situation seront mis en ligne tout au long de la crise afin de fournir aux membres un éclairage le plus précis possible sur la situation mondiale.

La CISAC et l'UNESCO s'associent autour d'une stratégie mondiale pour aider la culture

Le 15 avril, la CISAC s'est associée à l'UNESCO pour lancer le mouvement *ResiliArt*, une nouvelle initiative mondiale **visant à rallier la communauté internationale des créateurs** et influencer les décideurs politiques et les gouvernements des différents pays. Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC, a dirigé le premier débat en ligne aux côtés d'Angélique Kidjo, Vice-Présidente de la CISAC, Deeyah Khan, réalisateur de documentaires, Luis Puenzo, réalisateur et Président



de l'INCAA, Nina Obuljen-Koržinek, ministre de la Culture (Croatie) et Yasmina Khadra, auteur. Ce débat a attiré plus de 1100 participants à travers le monde.

La CISAC a également collaboré avec l'UNESCO pour mobiliser la communauté internationale autour d'une réunion virtuelle qui a rassemblé plus de 140 ministres de la culture le 22 avril. Cette réunion, qui a duré cinq heures, s'est prononcée en faveur d'une stratégie mondiale pour aider la culture et le secteur de la création à survivre et à se relever de la crise. De nombreux ministres ont exprimé leur soutien au mouvement *ResiliArt*, qui s'ancre désormais au niveau national avec plus de 80 mouvements lancés dans différents pays.



Les ministres de la Culture se sont engagés à mener une réflexion internationale. Ils ont fait part des différentes stratégies d'atténuation et de relèvement entreprises par leurs gouvernements et appelé à renforcer le secteur créatif et culturel afin de mieux l'armer face à de futures crises. La technologie est une ressource essentielle pour les institutions créatives et culturelles. La protection de la propriété intellectuelle doit être renforcée pour faciliter la migration de la culture vers l'environnement numérique. ■



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO

COU20-0238

23 mars 2020

Cette lettre ouverte aux gouvernements du monde entier a été publiée aujourd'hui par le Président et les Vice-Présidents de la CISAC, la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs.

AUX GOUVERNEMENTS POUR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DES CRÉATEURS

Cette lettre ouverte aux gouvernements du monde entier a été publiée aujourd'hui par le Président et les Vice-Présidents de la CISAC, la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs.

AUX GOUVERNEMENTS POUR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DES CRÉATEURS

La crise du coronavirus représente une menace mondiale sans précédent pour une génération de personnes qui gagnent leur vie comme créateurs. En tant que président et vice-présidents de la CISAC, et en tant qu'artistes de différentes régions du monde, nous demandons aujourd'hui aux gouvernements d'agir à l'échelle mondiale pour aider les créateurs à survivre à la crise actuelle et, à terme, à contribuer à la reprise.

La CISAC est le plus grand réseau créatif au monde, avec plus de 230 sociétés d'auteurs membres représentant 4 millions de créateurs actifs de tous les répertoires.

Les créateurs de musique, d'œuvres audiovisuelles, des arts graphiques et plastiques, du théâtre et de littérature sont le pilier des cultures et des économies nationales. Aujourd'hui encore, ce sont leurs œuvres qui, partout, aident et rassemblent des millions de personnes qui doivent endurer une vie en quarantaine.

Mais les créateurs se trouvent dans une position particulièrement fragile. La grande majorité d'entre eux sont des travailleurs indépendants et dépendent des redevances versées par les sociétés d'auteurs. Aujourd'hui, et dans les semaines et les mois à venir, les créateurs seront parmi les plus touchés par la crise.

Les sociétés d'auteurs font tout leur possible en maintenant les distributions des droits d'auteur et en utilisant des fonds sociaux d'urgence lorsque ceci est possible. Malgré cela, les membres de la CISAC signalent un effondrement de l'activité culturelle et de divertissement à travers le monde, affectant les concerts, les festivals, les expositions et les principales plateformes où les œuvres créatives sont utilisées.

Les créateurs sont par nature des entrepreneurs motivés et ils seront une force positive qui contribuera à la reprise économique à venir. Mais ils ont un besoin urgent de mesures de secours, et seul le levier de la politique gouvernementale aura l'impact requis.

Plusieurs gouvernements, comme la France, ont agi, par exemple avec des financements d'urgence pour les secteurs créatifs ; d'autres, comme l'Argentine, le Chili et le Pérou, ont déjà identifié la protection des créateurs (par exemple via des concessions fiscales et de sécurité sociale et des paiements d'urgence) comme une priorité.

Il est impératif que les gouvernements de tous les pays agissent dès maintenant en faveur des créateurs et leur assurent le plus haut niveau de soutien possible.

Nous vous remercions pour votre soutien et pour votre compréhension de l'importance vitale des créateurs dans l'avenir de notre culture et de notre société.

Bien à vous,

Jean-Michel Jarre,
compositeur-interprète de musique électronique, Président de la CISAC

Angélique Kidjo,
auteure-compositrice-
interprète, Vice-Présidente
de la CISAC

Marcelo Piñeyro,
réalisateur et scénariste,
Vice-Président de la CISAC

Miquel Barceló,
artiste visuel, Vice-Président
de la CISAC

Jia Zhang-ke,
réalisateur, scénariste et producteur,
Vice-Président de la CISAC

Avant-propos du Président

JEAN-MICHEL JARRE



© Peter Lindbergh

Partout, nous faisons la différence pour les créateurs

Pendant mes sept années à la Présidence de la CISAC, j'ai toujours été persuadé qu'ensemble, nous pouvions agir positivement sur l'environnement des millions de créateurs que la CISAC représente.

Nous avons fait un vrai bond en avant avec la directive européenne sur le droit d'auteur. Cette victoire est la parfaite démonstration de ce que les créateurs peuvent obtenir par leur solidarité et leur mobilisation. Nous sommes allés à Bruxelles, à Strasbourg et dans les capitales de tous les États membres pour plaider notre cause. Nous avons fait entendre notre voix et les responsables politiques comme les médias en ont pris acte.

C'est une victoire de la communauté des créateurs sur des forces économiques bien plus puissantes que nous. Comme je l'ai souvent dit, nous autres créateurs adhérons au nouvel écosystème numérique, mais nous voulons aussi nous assurer que nous ne sommes pas relégués à l'arrière-plan des discussions sur notre avenir. C'est là tout l'enjeu des campagnes que nous menons à la CISAC : une place de choix à la table des négociations sur la valeur de nos œuvres.

C'est un honneur pour moi d'avoir pu soutenir la CISAC dans sa mission de porte-parole des créateurs du monde entier. Nous avons fait campagne et défendu notre cause ensemble, du transfert de la valeur au principe de rémunération équitable, du droit de suite aux droits des créateurs audiovisuels.

Nous nous sommes battus pour plus d'équité pour les créateurs dans un univers numérique en constante évolution. Mais ce n'est pas tout. Nous avons aussi travaillé sans relâche pour l'avenir de la gestion collective – un système qui s'est montré étonnamment moderne, résilient et pertinent au fil du temps et qui nous unit tous. ■

Avant-propos du Président du Conseil d'administration de la CISAC

MARCELO CASTELLO BRANCO



© Tarso Ghelli

Nous devons anticiper la suite

Les créateurs sont des meneurs, pas des suiveurs. Et plus encore : aujourd'hui, ce sont des entrepreneurs, qui suivent leur propre voie et créent leur propre business.

Les créateurs veulent être entendus haut et fort. Ils veulent que les responsables politiques reconnaissent leur valeur et les soutiennent par des lois qui protègent leurs droits. La crise que nous traversons actuellement nous le rappelle plus que jamais à l'heure où les créateurs du monde entier se battent pour leur subsistance.

Les créateurs veulent savoir ce qui les attend. Tel a toujours été l'enjeu de ce que nous faisons à la CISAC. Nous connaissons tous le pouvoir de la technologie et sa capacité à changer le cours des choses dans ce nouveau monde disruptif et savons à quel point il est indispensable d'accepter l'avenir et de nous adapter.

Les créateurs veulent contribuer à apporter la solution à leurs problèmes. Les sociétés qui les représentent partout dans le monde sont confrontées à d'immenses défis quotidiens confrontées à des difficultés locales et doivent toujours chercher le moyen de se réinventer afin de rester dans la course.

La mission de la CISAC est de répondre aux besoins essentiels de ses membres et des créateurs. C'est précisément l'objet de ce rapport dont je vous recommande vivement la lecture.

L'une des difficultés de faire partie d'un vrai réseau mondial est de rester simple, d'être facilement compréhensible et de faciliter les opérations à grande échelle tout en établissant une communication efficace. C'est l'une des grandes priorités de la CISAC en ces temps difficiles.

Dans le secteur du divertissement dont nous faisons partie, les créateurs ne sont plus relégués à l'arrière-plan et les OGC ne se limitent plus à un rôle de back-office. La CISAC joue un rôle fondamental, comme l'illustrent parfaitement ces pages. ■



© Philippe Zamora

La CISAC aide ses membres à mieux servir les créateurs

Ce rapport rend compte des nombreux axes de travail et efforts déployés par la CISAC pour améliorer de manière tangible les opérations de ses membres. Mais les récents événements mondiaux jettent un nouvel éclairage sur ces activités capitales.

La crise du coronavirus nous rappelle cruellement la vulnérabilité des créateurs au cœur des priorités de la communauté CISAC. Elle met aussi en évidence toute l'importance de notre action collective. En ces temps difficiles, je pense que le rôle de la CISAC pour soutenir les sociétés et les créateurs partout dans le monde ne s'avère que plus essentiel.

Au cours de l'année écoulée, notre première préoccupation a été d'encourager nos sociétés et de les aider à améliorer leurs opérations. L'une de nos grandes priorités a été la modernisation du **système ISWC**, un projet mené à bien en respectant les délais et le budget prévus avec l'aide du fournisseur de solutions technologiques Spanish Point. Lors de son lancement en juin 2020, le nouveau système transformera l'identification des œuvres musicales, avec plus de rapidité, de précision et d'efficacité. La modernisation du système ISWC apportera assurément d'importants avantages aux sociétés et à leurs membres. Sa mise en œuvre par les sociétés est désormais une priorité majeure.

Sur le front juridique, la CISAC n'a eu de cesse de dénoncer les pratiques de **buy-out** avec des outils pédagogiques et une campagne mondiale de sensibilisation à ce problème identifié comme une priorité absolue par le Conseil d'administration de la CISAC. Ces pratiques d'acquisition forfaitaire des droits, aiguillonnées par le pouvoir et l'ambition sans bornes des services SVOD, sont extrêmement répandues. Les plateformes numériques et les radiodiffuseurs entendent

exploiter les différences entre les systèmes juridiques nationaux qui régissent le transfert intégral des droits d'auteur. La CISAC, de son côté, s'efforce de mieux faire comprendre le problème et de renforcer le pouvoir de négociation des créateurs dans cette lutte inégale. Nous apportons conseils et ressources pédagogiques, notamment grâce à différentes études réalisées en Europe, en Asie et en Amérique latine, et à une campagne de sensibilisation aux côtés du mouvement *Your Music Your Future*, né aux États-Unis.

En matière de **gouvernance**, l'évolution de la situation en Inde, en Espagne et en Grèce prouve l'importance vitale de la CISAC pour faire respecter les mêmes normes professionnelles dans l'ensemble de notre communauté internationale. Le travail de la CISAC dans ce domaine concilie adroitement sa mission de soutien aux sociétés et son devoir de garantir le respect des normes professionnelles internationales. Dans cette entreprise complexe, je pense que nous avons obtenu de beaux résultats. Dans les trois pays cités ci-dessus, malgré un contexte difficile, nous aidons à créer des conditions plus égalitaires sur le plan international, conformément aux attentes de nos membres et de leurs affiliés.

Par ailleurs, nous avons avancé dans la mise en œuvre des **nouveaux critères d'adhésion**. En d'autres termes, la CISAC s'adapte à l'évolution du marché et maintient le lien avec toutes les entités impliquées dans la gestion collective tout en continuant à préserver ses valeurs et ses principes fondamentaux.

“ Je pense que le rôle de la CISAC pour soutenir les sociétés et les créateurs partout dans le monde ne s'avère que plus essentiel. ”

Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC

En ce qui concerne notre **travail de promotion**, nous avons continué à faire entendre les inquiétudes des créateurs jusqu'au plus haut niveau de pouvoir. Vous en constaterez vous-mêmes les résultats dans ces pages : de plus en plus de pays adoptent des règles sur la rémunération équitable des créateurs audiovisuels, les Gouvernements sont de plus en plus sensibles au droit de suite des artistes visuels et de nouveaux projets de loi voient le jour pour instaurer une rémunération pour copie privée, plus particulièrement en Afrique.

Enfin, n'oublions pas que la CISAC rend hommage cette année à son Président sur le départ, **Jean-Michel Jarre**. Son influence et ce qu'il a accompli en tant que défenseur des créateurs et porte-parole de la CISAC au cours des sept dernières années sont incommensurables. Il a joué un rôle majeur dans le succès des cinq années de campagne autour de la directive européenne sur le droit d'auteur et a mené un travail infatigable auprès des différents États et des agences internationales aux quatre coins du globe. De la part de toute la famille CISAC à travers le monde, nous disons donc « Merci Jean-Michel ! » ■

CISAC : LE RÉSEAU MONDIAL DES CRÉATEURS



LA CISAC LANCE LE NOUVEAU SYSTÈME ISWC

*Pour une attribution plus rapide et plus précise
de l'identifiant des œuvres musicales*



© Spanish Point

Les membres de la CISAC participent à une formation pour se préparer à la mise à niveau de l'ISWC.

Début juin, la CISAC mettra en fonction une importante mise à niveau du système d'identifiant des œuvres musicales (ISWC). Le projet de modernisation du système ISWC a été mené à bien par Spanish Point Technologies ; ce recours à un fournisseur de technologie extérieur est une première pour la CISAC. La mise à niveau profitera aux sociétés grâce à de nouvelles fonctionnalités et des services optimisés qui rendront le système plus efficace, réduiront les coûts et amélioreront les services rendus aux ayants droit.

Précision. Les codes seront attribués par la CISAC, de manière centralisée, afin d'éviter les doublons et les imprécisions. Le nouveau système mettra fin à la pratique actuelle, à savoir l'attribution des codes ISWC par différentes sociétés, qui entraîne de nombreux problèmes d'intégrité des données. Ce système d'attribution centralisée garantira l'attribution d'un code unique à chaque morceau.

Rapidité. Le nouveau système réduira radicalement le délai nécessaire pour attribuer un ISWC. Contrairement au système actuel, dans lequel les attributions sont souvent retardées par la nécessité de faire d'abord enregistrer l'œuvre, les ISWC seront disponibles presque instantanément. Les codes pourront ensuite être utilisés par tous les maillons de la chaîne commerciale (éditeurs, sous-éditeurs, services numériques) dans les heures qui suivent la publication de l'œuvre, si bien qu'un morceau exploité sur Spotify, Amazon, Apple Music ou tout autre service pourra être monétisé sur-le-champ.

Efficacité. Une meilleure rémunération des créateurs. Le nouveau système ISWC fluidifiera le processus d'octroi de licences pour les exploitations en ligne, réduira les coûts et générera plus de valeur. Le système d'attribution entièrement automatisé permettra aux sociétés de gagner du temps et

La priorité des mois à venir est un déploiement réussi pour que les membres profitent pleinement du nouveau système

de l'argent et, par conséquent, de mieux rémunérer les créateurs qu'elles représentent.

Après le lancement du système, qui promet d'importants avantages pour nos membres, la priorité sera d'assurer sa mise en œuvre rapide par les sociétés au second semestre 2020.

Le projet, approuvé par le Conseil d'administration en 2018, est supervisé par un groupe directeur composé de sociétés qui travaillent en collaboration avec l'équipe de la CISAC. Le processus a commencé par une révision complète des règles de gestion des ISWC. Le nouveau système est basé « dans le cloud » et se conforme aux règles révisées approuvées par le groupe directeur.

La modernisation du système implique des changements clés pour nos membres.

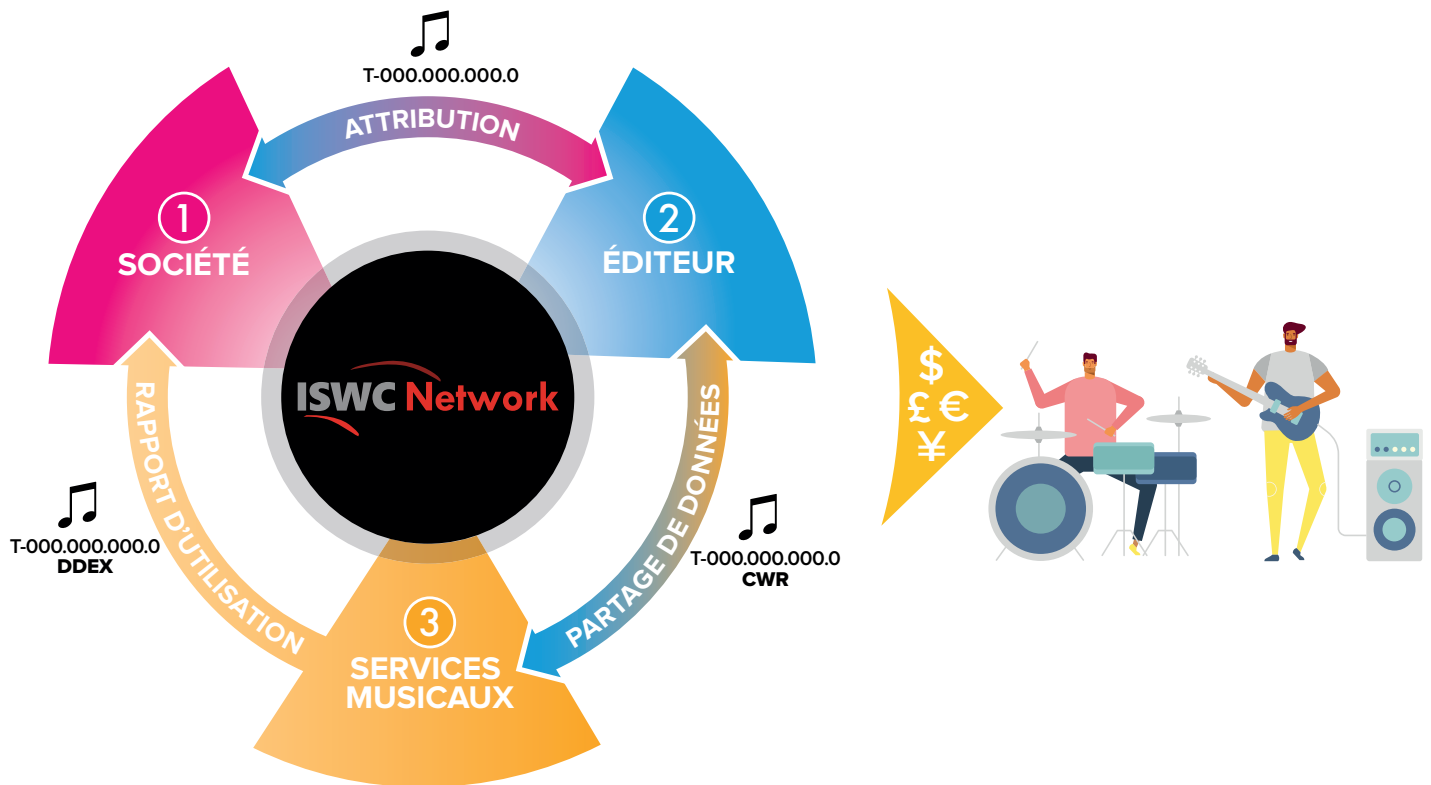
De plus, la nouvelle interface ISWC rendra le système plus flexible et permettra aux sociétés d'actualiser et modifier les données liées à un ISWC, et de signaler les doublons le cas échéant. Par exemple, de nouvelles métadonnées comme des informations supplémentaires sur un auteur-compositeur ou une erreur à corriger peuvent être introduites à tout moment. Le nouveau système donnera aux sociétés de meilleurs outils pour améliorer les corrections en masse des ISWC telles que les fusions, scissions et éditions. →

Le nouveau portail ISWC des sociétés – www.iswc.org

“ Le nouveau système ISWC permettra de générer les codes beaucoup plus rapidement et d'intensifier leur partage entre les différents acteurs du secteur. C'est une bonne nouvelle pour les créateurs et pour le marché numérique dans son ensemble. ”

Alex Batterbee, Sony/ATV Music Publishing.

Voilà comment le système ISWC modernisé améliorera les flux d'informations et de revenus pour les créateurs



Soutenir la mise en œuvre dans les sociétés

Le projet de modernisation du système ISWC suit le calendrier prévu. Après la livraison du produit minimum viable (MVP) en janvier 2020, la version complète, qui remplacera l'ancien système, sera lancée en juin 2020. La priorité dans les mois à venir est de réussir la mise en œuvre du projet pour que les membres profitent pleinement du nouveau système.

L'attribution centralisée des ISWC sera obligatoire dès juin 2020. Dès lors, la CISAC a écrit à tous les membres qui continuent d'attribuer les codes via une agence locale ou régionale pour leur rappeler ce délai et leur demander comment elles ont prévu de passer à la base de données centralisée.

Au cours du premier semestre 2020, la CISAC a organisé un programme de webinaires et de formations afin de s'assurer que ses membres pourront tirer parti de la mise à niveau du système. Spanish Point est là pour soutenir le processus de préparation. Une série « d'ateliers d'intégration » avec le développeur a été lancée en décembre 2019 pour les sociétés et une deuxième session s'est tenue en février à Dublin. Pour demander plus d'informations, les chefs de projet au sein de chaque société peuvent écrire à l'adresse suivante iswc.migration@cisac.org.

Le nouveau système sera rétro-compatible pendant un an. Autrement dit, même si les sociétés ne respectent pas le délai de migration de juin 2020, elles obtiendront leurs ISWC via le nouveau système. L'attribution locale ne sera plus autorisée. Pour tirer parti des nombreux nouveaux outils riches en possibilités mis à leur disposition, les sociétés doivent mettre à jour leurs systèmes pour interagir directement avec le nouveau système ISWC. ■

Au cours du premier semestre 2020, la CISAC a organisé un programme de webinaires et de formations afin de s'assurer que ses membres pourront tirer parti de la mise à niveau du système.

BUY-OUT DES DROITS

S'attaquer à un problème mondial

La lutte contre les pratiques de buy-out (acquisition forfaitaire des droits) est une priorité absolue en 2020 pour les créateurs à l'échelle internationale. Ce problème mondial, qui affecte les répertoires musical et audiovisuel, change les rapports de négociation entre les créateurs et les utilisateurs de leurs œuvres.

Des services comme Netflix ou Amazon cherchent à étendre cette pratique partout dans le monde. Leur stratégie consiste à exploiter les différences dans les législations nationales et à se soustraire à la protection offerte aux créateurs par les sociétés d'auteurs. Leur objectif est d'étendre leurs activités et de réduire leurs coûts.

Une priorité du Conseil d'administration de la CISAC

Ce problème a vite figuré parmi les priorités du Conseil d'administration de la CISAC, de nombreuses sociétés étant en demande de conseils et de soutien. La CISAC a répondu sur deux fronts : en commandant des **études juridiques** et des recommandations pour aider ses membres et les créateurs dans les différents pays et territoires et en s'associant au mouvement *Your Music Your Future* parti des États-Unis et qui gagne de l'ampleur pour adapter les informations à l'échelle internationale et mettre à la disposition des créateurs de musique et audiovisuels des **ressources pédagogiques** faciles à utiliser.

Recommandations de la CISAC

La CISAC a formulé des recommandations avec l'aide d'un expert juridique extérieur et sur la base des observations de ses membres. En voici les principales conclusions :

- **Le buy-out est une pratique très répandue.** Cette pratique est présente partout dans le monde. Elle ne se limite pas aux services de SVOD mais se retrouve aussi chez les radiodiffuseurs et dans le secteur des jeux vidéos en ligne. Le fait d'imposer un paiement forfaitaire au détriment du système de droits d'auteur ne concerne pas uniquement les créateurs de musique, les scénaristes et réalisateurs voient aussi leurs droits reniés depuis longtemps.
- **La gestion collective est notre meilleure défense.** Les grandes plateformes internationales et les radiodiffuseurs veulent contourner les sociétés membres de la CISAC, dont la mission est de protéger les intérêts des créateurs. Le système de gestion collective constitue une protection fondamentale contre l'imposition de ces pratiques de buy-out : elle offre aux créateurs isolés la « force du nombre », que ce soit pour négocier ou pour contrer d'éventuelles représailles des utilisateurs.



©PRS for Music

“ Les prochaines générations de compositeurs devront affronter un avenir bien sombre, où leurs propres droits ne leur appartiendront plus et où leurs œuvres ne leur apportent plus de revenus. ”

Simon Darlow, compositeur et Président adjoint de PRS for Music.

- **Nous avons besoin d'une stratégie mondiale au niveau législatif** pour garantir des législations nationales qui réglementent les clauses contractuelles inéquitables, soutiennent le droit à une rémunération proportionnée et le droit de révocation en cas de non-exploitation.
- **Il est urgent de mieux informer les créateurs.** Ils ont besoin d'informations et de conseils simples pour comprendre quelles sont leurs options.

Des études pour mieux comprendre la situation législative internationale

La CISAC a commandé sa première étude juridique internationale sur les pratiques de buy-out en 2019, une analyse de la situation législative internationale par la Professeure allemande Agnès Lucas-Schloetter. Cette étude permet de mieux comprendre les différences entre divers modèles législatifs, notamment entre les États-Unis et l'Europe.

De nombreux pays européens comme la France, l'Italie et l'Espagne ont des lois qui protègent adéquatement les créateurs des pratiques de buy-out en imposant une rémunération proportionnelle à l'exploitation des œuvres. D'autres pays de l'UE, comme l'Allemagne et les Pays-Bas, prévoient même des mesures encore plus protectrices. Cependant, les services Internet basés aux États-Unis tentent généralement de contourner ces mesures en invoquant des lois non européennes qui protègent moins bien les créateurs.

Une autre étude commandée en 2019 par l'alliance des créateurs de musique d'Asie-Pacifique APMA soutenue par la CISAC a fait le point sur les droits des créateurs dans cette région. La Professeure Alice Lee de l'Université de →

BUY-OUT DES DROITS

S'attaquer à un problème mondial

→ Hong Kong a analysé la situation dans huit pays ou territoires de la région (l'Australie, Hong Kong, l'Indonésie, le Japon, Macao, la Corée du Sud, la Thaïlande et le Vietnam). Cette étude réclame différents changements législatifs qui doivent inspirer les campagnes de lobbying, notamment la réglementation des clauses contractuelles inéquitables, la protection des créateurs pour qu'ils ne puissent se voir refuser une rémunération équitable et un droit à révocation du buy-out des droits.

Après ces deux rapports, la CISAC prépare une **étude similaire en Amérique latine**, qui s'intéressera à un grand nombre de pays de la région et comprendra également des recommandations. Elle devait être présentée à la réunion du Comité Amérique latine et Caraïbes en mai.

Sensibilisation : **la CISAC s'associe à Your Music Your Future**

Fin 2019, la CISAC s'est associée au mouvement populaire américain *Your Music Your Future* (YMYF) qui prend rapidement de l'ampleur pour aider les créateurs à mieux cerner les options qui s'offrent à eux lorsqu'on tente de leur imposer l'acquisition forfaitaire de leurs droits. YMYF a ouvert la voie en publiant un outil pédagogique simple sur les pratiques de buy-out. Son site Internet a reçu le soutien de plus de 13 000 auteurs et compositeurs de musique à ce jour.

“ La CISAC collabore avec YMYF pour adapter, traduire et faire connaître cette ressource pour qu'elle puisse être utile aux sociétés et aux créateurs partout dans le monde. ”

La CISAC collabore avec YMYF pour adapter, traduire et faire connaître cette ressource pour qu'elle puisse être utile aux sociétés et aux créateurs partout dans le monde. Joel Beckerman, fondateur de YMYF (et membre du Conseil d'administration d'ASCAP) a été invité à présenter cette initiative au Groupe des Experts de la Communication de la CISAC (qui regroupe 20 sociétés et affiliés) à Paris début février.

HOME BLOG

YOUR MUSIC
YOUR FUTURE

A GROWING COMMUNITY OF 13,703 COMPOSERS AND CREATORS

Learn more about your compensation options and add your voice to the conversation.

JOIN YOUR MUSIC, YOUR FUTURE

First Name Last Name Email Address Sign Up

“ You're a collaborator and a collaborator is someone who gets respect, and that royalty stream is part of the respect that composers have been given. JOHN POWELL ”

OUR VALUES

We believe that music has immense value in society and business.

We believe that composers and creators should get their fair share.

We believe that every composer and creator should know their options.

“ Il est essentiel que les compositeurs comprennent les bases : ce qu'est un contrat, quelles sont les normes en la matière pour un compositeur et quelles sont les implications financières de sa signature. ”

© Screenshot www.yourmusicyourfuture.com

Le site de YMYF explique en termes simples tout ce qu'implique, pour les créateurs, l'acceptation d'une clause de buy-out. Notamment en termes de difficultés économiques quand il s'agit de gagner leur vie, de réalités juridiques et de problèmes liés aux différences de législation entre les différents pays. Le Conseil International des Créateurs de Musique de la CISAC (CIAM) souhaite lui aussi que tous les créateurs à travers le monde puissent profiter de cet outil. Il sera en outre adapté aux créateurs audiovisuels.

Soutien aux efforts de lobbying en Europe

La CISAC soutient en outre les actions de lobbying du GESAC et de l'ECSA en Europe qui, si elles portent leurs fruits, pourraient permettre de mieux protéger à long terme les créateurs contre de telles pratiques. Ces initiatives mettent l'accent sur l'application correcte de la directive européenne sur le droit d'auteur. Pour en savoir plus, visitez le blog du GESAC qui réclame l'application d'un droit à rémunération proportionné dans le cadre de la directive. ■



POUR PLUS D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES



© SPAutores

Le programme Women@CISAC, relancé lors de l'Assemblée Générale 2018, prend de l'ampleur. Avec ses études, ses actions de sensibilisation et ses recommandations clés, il aide les membres de la CISAC à aller vers plus d'égalité et d'ouverture. En octobre 2019, le premier congrès de Lisbonne a réuni une cinquantaine de représentants des sociétés, créateurs et partenaires qui ont découvert les résultats de la première enquête de la CISAC sur l'égalité des genres et adopté des recommandations pour l'avenir.

Coorganisé par SPAutores, le congrès a été ouvert par Graça Fonseca, ministre portugaise de la Culture. Il a reçu des messages de soutien d'Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU, et de Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC. Les débats ont abordé de nombreuses thématiques : suppression des barrières de genre, mentorat, formation et responsabilité des sociétés pour garantir une représentation équitable à tous les niveaux.

La campagne pour plus d'égalité hommes-femmes s'inscrit dans la mission de la Confédération d'assurer un traitement équitable à tous les créateurs. La CISAC est la seule organisation internationale du secteur de la création qui représente tous les répertoires. Elle est donc bien placée pour initier des changements tangibles. De plus en plus de données montrent que l'égalité des genres stimule l'économie en plus d'être un droit humain fondamental.

Un quart des membres des conseils d'administration sont des femmes

L'enquête de la CISAC met en lumière l'ampleur du défi à relever et servira de référence pour évaluer les progrès accomplis. Au total, 66 sociétés ont répondu, soit un tiers des membres de la Confédération. L'enquête révèle un certain nombre de tendances notables. Les données montrent que les femmes représentent 55 % des employés des sociétés, mais seulement 22 % de leurs affiliés et 26 % des membres du conseil d'administration. Un peu moins des deux tiers des sociétés (63 %) ont pris des mesures pour plus d'égalité. Deux seulement ont intégré des quotas dans leurs statuts pour garantir une représentation plus équitable. Signe encourageant, 82 % des sociétés ont exprimé le désir de s'impliquer activement dans le mouvement Women@CISAC à l'avenir.

Graça Fonseca, ministre portugaise de la Culture, souligne la nécessité d'une plus grande égalité des genres dans les industries culturelles aux côtés de Silvana Munich, Directrice des Répertoires et des Relations avec les créateurs de la CISAC, José Jorge Letria, Président de SPAutores, et Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC.

Les résultats de cette enquête ont servi de base à un nouvel ensemble de recommandations, qui détermineront la suite des actions pour l'année à venir. Par exemple, publier les données sur l'égalité des genres dans les systèmes de déclaration existants et assurer systématiquement la représentation et la visibilité des femmes dans les réunions et les débats d'experts. Des démarches sont en cours pour rédiger un code de conduite sur l'égalité, mettre en avant les sociétés les plus exemplaires et développer un portail central d'information en ligne. ■



© Inácio Ludgero

“ Nous devons comprendre le passé et éviter de répéter les erreurs commises vis-à-vis des femmes dans le domaine du droit d'auteur. ”

Au premier congrès de Women@CISAC, Graça Fonseca, ministre portugaise de la Culture, a réclamé plus d'égalité hommes-femmes.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – GUIDER LES PAS DES CRÉATEURS



© CISAC

La conférence de l'UNESCO « Les principes de l'intelligence artificielle : vers une approche humaniste »

L'intelligence artificielle (IA) va complètement transformer la société, avec un impact important sur le droit de la propriété intellectuelle (PI). À l'heure où ces technologies génèrent déjà des œuvres, leurs conséquences sur la création ne sont plus simplement théoriques.

La CISAC, ses membres et les décideurs politiques étudient l'impact de ces technologies sur le droit d'auteur – et réfléchissent à la nécessité de légiférer et réglementer.

Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC, a largement fait entendre sa voix dans ce débat. Lors d'un symposium organisé par la société japonaise JASRAC à Tokyo en mai 2019, il a déclaré : « avec l'intelligence artificielle, nous allons explorer un univers encore totalement vierge et inconnu ; c'est fascinant. »

La CISAC et l'OMPI s'emparent de la question

La CISAC a créé un groupe de travail dédié impliquant les sociétés. Avec son aide, la Confédération a pu définir sa position et la soumettre à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en février dans le cadre de la consultation sur l'intelligence artificielle et les politiques de propriété intellectuelle.

Cet avis identifie un certain nombre d'axes prioritaires de réflexion, en particulier par rapport à la paternité et à la propriété des œuvres générées par l'IA et aux critères qui s'appliquent à leur protection. La CISAC continuera de participer à ces débats pour aider les décideurs politiques à trouver les meilleures solutions.

“ Avec l'intelligence artificielle, nous allons explorer un univers encore totalement vierge et inconnu ; c'est fascinant. ”

Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC

La CISAC attentive aux initiatives à travers le monde

La CISAC suit également de près diverses initiatives récentes dans différentes régions. Fin 2019, l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) a publié un « avis d'enquête sur la protection de la propriété intellectuelle dans le contexte des innovations liées à l'intelligence artificielle » afin de réunir des informations sur l'impact de ces technologies sur le droit de propriété intellectuelle et les politiques connexes.

Par ailleurs, l'Unité Droit d'auteur de la Commission européenne a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sur le droit d'auteur et les nouvelles technologies. Cette étude explorera plus particulièrement les interactions entre l'IA et les industries créatives. La Commission a aussi ouvert une nouvelle consultation suite à la publication, le 19 février 2020, d'un Livre blanc sur l'intelligence artificielle afin de déterminer sa stratégie en matière de réglementation de l'IA. La CISAC et le GESAC continueront à suivre ces initiatives, surtout si la Commission décide de proposer une série de mesures dans ce domaine. ■



© OMPI

DES LIENS PLUS FORTS

Notre expertise au profit des pouvoirs publics et des agences internationales

Au cours de l'année écoulée, la CISAC a renforcé ses liens avec les autorités et les agences compétentes dans toutes les régions. Elle offre son expertise aux ministères, responsables publics et agences internationales, et soutient la création de réseaux pour une meilleure collaboration entre sociétés et offices du droit d'auteur. Vous trouverez ici quelques exemples de ces activités.

En **Nouvelle-Zélande**, la CISAC a rencontré le Ministre de la Communication, du numérique et de la radiodiffusion en décembre pour lui donner son avis sur la révision de la loi sur le droit d'auteur. En **Corée**, la CISAC s'est réunie avec les responsables du bureau du droit d'auteur du ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme. À Rabat au **Maroc**, la CISAC s'est assurée du soutien du Chef de Cabinet du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture à la société d'auteurs locale, le BMDA.

À Tokyo, le Directeur Général de la CISAC a rencontré plusieurs ministres et le nouveau directeur de l'Agence japonaise pour les Affaires Culturelles.

Agences internationales

La CISAC collabore aussi avec les grandes agences mondiales et régionales en charge du droit d'auteur et de la gestion collective. À l'**OMPI**, elle s'investit dans le nouveau projet de l'agence des Nations Unies lié à la musique numérique et continue de militer pour l'adoption universelle du droit de suite. Au Japon, elle a organisé des ateliers sur la gestion collective pour les représentants des offices du droit d'auteur et OGC du **Cambodge**, de **Malaisie**, des **Philippines** et de **Thaïlande**. La CISAC poursuit en outre son partenariat avec l'**UNESCO**, l'**OMC** et les agences régionales pour partager son expertise sur la protection des œuvres.

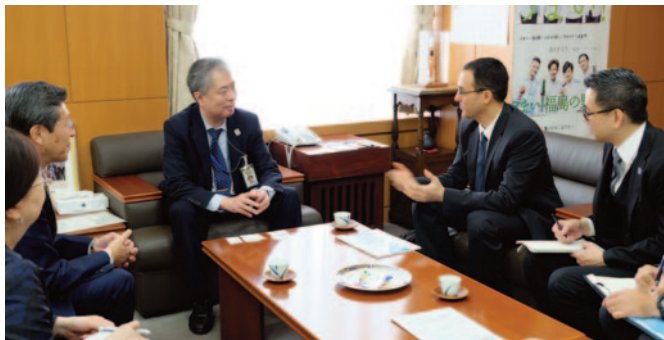
La CISAC aide aussi les sociétés à renforcer leurs relations avec les offices du droit d'auteur. A Split, elle s'est associée à HDS-ZAMP et à l'Office croate de la propriété intellectuelle pour établir des liens entre les OGC et les organismes de réglementation nationaux dans sept pays des Balkans occidentaux. La CISAC a aussi facilité la visite exploratoire du nouveau Directeur Général adjoint de l'Administration du droit d'auteur de **Chine** auprès de plusieurs sociétés européennes afin d'en savoir plus sur les meilleures pratiques. Au **Cap-Vert**, elle s'est associée aux autorités locales lors d'ateliers organisés autour de la Journée africaine du droit d'auteur et de la gestion collective. Au Chili, elle a organisé un séminaire régional sur les outils et processus de gestion collective, qui a réuni plus de 28 sociétés d'**Amérique latine et des Caraïbes**.

La CISAC a également renforcé ses relations avec plusieurs agences africaines influentes en charge des politiques économiques et culturelles telles que l'ARIPO et l'OAPI, les deux grandes agences responsables de la propriété intellectuelle. Enfin, la CISAC a travaillé en étroite collaboration avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à l'origine d'une proposition de directive sur l'application de la rémunération pour copie privée dans ses huit pays membres. ■



Howard Taylor, réalisateur pour la télévision et le cinéma et Président de la DEGNZ, Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, Kris Fafoi, ministre de la Radiodiffusion, des Communications et des Médias numériques, Benjamin Ng, Directeur Régional de la CISAC, et Tui Ruwhiu, Directeur Général de la DEGNZ.

© CISAC



Réunion avec les autorités japonaises. De gauche à droite : Saito Mami (JASRAC), Asaishi Michio (JASRAC), Fujiwara Makoto (Vice-ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie-MEXT), Gadi Oron (Directeur Général de la CISAC) et Benjamin Ng (Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC).

© JASRAC



Formation des représentants des bureaux du droit d'auteur à Lima, 2019.

© Jorge Vélez / APDAYC



Réunion du Comité Africain (CAF). De gauche à droite : Modiba Ditebogo (SAMRO), Samuel Sangwa (Directeur Régional Afrique de la CISAC), Bara Wahabou (BBDA), Youssef Ben Brahim (OTDAV), délégué ministériel.

© M. Mahsen Charaouh



Josip Merdzo (Directeur de l'Institut bosniaque de la propriété intellectuelle) et Mitko Chatalbashev (Directeur Régional Europe de la CISAC). En 2019 à Split, en Croatie, un séminaire régional a réuni les représentants des organisations de gestion collective et des bureaux de la propriété intellectuelle des Balkans occidentaux.

© Nikola Radovani / HDS ZAMP

TRANSFERT DE LA VALEUR : EXPORTER LE MODELE EUROPEEN

La CISAC reste le fer de lance de la campagne mondiale visant à remédier au « transfert de la valeur », autrement dit l'appropriation de la valeur des œuvres des créateurs par les plateformes numériques. Après cinq ans de débats, l'Union européenne a adopté le premier texte de loi – la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique – qui contribue à rééquilibrer les conditions de négociation inéquitables entre services numériques et créateurs. Dans une interview percutante dans le journal *Le Monde*, le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre a salué cet exemple : « Pour la première fois, les lois sur le droit d'auteur obligeront les plus grands acteurs du monde de la musique en ligne à nous laisser une place à la table pour négocier la part qui nous revient. »

La directive confirme que les services de contenus générés par l'utilisateur (CGU) tels que YouTube et Facebook sont soumis aux règles du droit d'auteur et doivent obtenir l'autorisation des créateurs et acquérir une licence exactement comme les autres plateformes numériques (p. ex. Spotify, Amazon, Apple et Netflix).

Après l'adoption de la directive en avril 2019, le débat en Europe porte désormais sur sa mise en œuvre. À l'échelle internationale, la CISAC s'efforce de tirer parti des principes reconnus dans la nouvelle directive pour influencer les décideurs politiques des pays extérieurs à l'UE.

Initiatives nationales

En **Nouvelle-Zélande**, le Directeur Général Gadi Oron a rencontré différents ministres et représentants des pouvoirs publics pour les encourager à s'inspirer du modèle européen dans le cadre de la révision de la loi nationale sur le droit d'auteur. En 2019-2020, la CISAC a tenu le même discours auprès des autorités du Japon, de Corée et de Taiwan.

Mais rien n'a plus d'impact que la voix des créateurs eux-mêmes. Dans un discours passionné en **Allemagne** en novembre 2019, Angélique Kidjo, auteure-compositrice-interprète et Vice-Présidente de la CISAC, a appelé les gouvernements à faire plus pour protéger les droits des créateurs dans l'univers numérique. Elle s'exprimait à l'invitation de la **GEMA** dans le cadre de la conférence de l'Initiative Urheberrecht sur les implications de la nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur.

La CISAC s'active aussi auprès de l'OMPI, qui a commandé une étude sur les services musicaux en ligne, le partage des revenus entre les différents acteurs du secteur, les pratiques d'octroi de licences actuelles, la transparence et le suivi des utilisations. En février, lors d'une séance de brainstorming stratégique organisée par l'OMPI, la CISAC

« YouTube ne doit pas devenir un monopole »

En tant que président de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs, Jean-Michel Jarre réclame un cadre législatif européen, qui permettrait une juste rémunération

ENTRETIEN

Président de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs, Jean-Michel Jarre réclame un cadre législatif européen, qui permettrait une juste rémunération pour la plupart, mais aussi des artistes, des spécialistes des arts numériques et visuels. Jean-Michel Jarre défend les créateurs face aux « monstres d'Internet » et dit être sûr que la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique du Parlement européen, le 14 juin à Bruxelles, aura une adoption définitive, même si elle sera difficile, même si elle sera longue à passer. Mais il ne veut pas être un prédateur de la culture. Il veut être un protecteur de la culture. Il veut être un protecteur de la culture.



À Los Angeles (Californie), en avril. © CISAC

« La question est de savoir si nous voulons être colonisés numériquement »

Bruxelles et largement suivi à Washington. La loi de Roger de Goggin par rapport aux créateurs ? Ce n'est pas la même question. Cependant, ces créateurs d'Internet ont une grande fragilité. Leur image. C'est ce qui explique les positions de Microsoft ou de Facebook. Les artistes sont aussi vulnérables, mais surtout mal dotés ou gênés de parler de la valeur de leur création, de la diffusion. Mais ils savent faire du bruit, même si, en France, quand on parle de culture et de Bruxelles, les gens ne sont pas intéressés. Oh, c'est aussi important que l'école et le sport.

Comment défendre la diversité des œuvres musicales ? Il faut éviter les monopoles abusifs. YouTube ne doit pas en devenir un et empêcher la diversité des œuvres. Sinon, on se rapproche de ce qui se passe de George Orwell. Ensuite, il faut regarder ce qu'on veut dire. Voulez-vous que les gens ne puissent pas accéder à la culture dans le monde à travers Internet ? Il faut agir, mais pas de manière punitive. La culture est un bien commun. Elle doit être protégée et encouragée. Comment le lobby des GAFAM fonctionne-t-il en matière de droits d'auteur ? Contrairement aux créateurs, les lobbyistes ont la force.

« La valeur de la création a été transférée à ceux qui la diffusent »

« Pour la première fois, les lois sur le droit d'auteur obligeront les plus grands acteurs du monde de la musique en ligne à nous laisser une place à la table pour négocier la part qui nous revient. »

Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC.



« Chers décideurs politiques, nous nous tournons vers vous : le droit d'auteur ne peut être considéré comme un privilège. Les artistes travaillent pour ces droits. Je passe des heures à écrire de la musique, c'est beaucoup de travail pour un artiste, et cela le rend vulnérable. Créer de la musique n'a rien de facile. Si quelqu'un pense que c'est facile, je lui dis « alors vas-y, fais-le ! ». Avec les nouvelles technologies et Internet, il importe aujourd'hui plus que jamais de rappeler que, quand un artiste travaille, il mérite d'être payé. »

Angélique Kidjo, auteure-compositrice-interprète et Vice-Présidente de la CISAC.

LE DROIT DE SUITE DES ARTISTES VISUELS

La CISAC défend les intérêts des artistes visuels dans toutes les régions et axe particulièrement ses efforts sur la reconnaissance du droit de suite. Ce droit garantit une rémunération aux artistes visuels quand leurs œuvres sont revendues au-delà d'un certain prix par une salle de vente ou une galerie.

La CISAC, EVA (European Visual Artists) et le GESAC (Groupement européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs) coordonnent la campagne pour le droit de suite avec le soutien des plus grandes sociétés d'arts visuels – ADAGP, Bild-Kunst, DACS, VEGAP, etc.

Nous voulons aboutir à un traité universel par lequel tous les pays s'engageront à adopter le droit de suite. À l'heure actuelle, il est reconnu dans 80 pays environ.

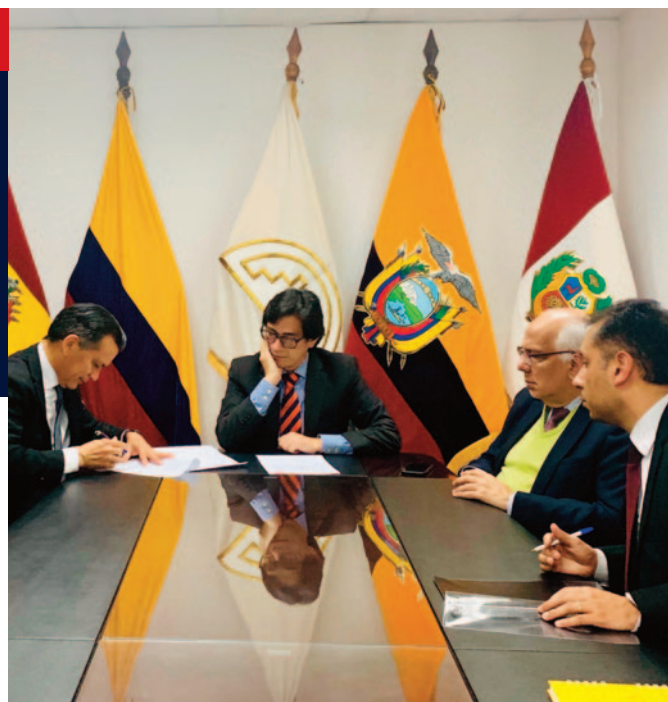
La campagne cible en priorité l'OMPI, agence des Nations Unies pour la propriété intellectuelle, et un certain nombre de pays clés et grands marchés de l'art qui envisagent de légiférer (comme l'Argentine, le Chili, le Canada et la Chine ou encore le Japon et les États-Unis). Grâce à ces efforts, le droit de suite figure à l'ordre du jour du SSCR de l'OMPI depuis 2017. Celui-ci a mis en place un groupe de travail spécial pour discuter des enjeux liés au droit de suite au sein duquel la CISAC s'est assurée de la présence de représentants des OGC.

Avancées nationales

Au **Canada**, au terme d'une consultation encouragée par la CISAC, le comité permanent du Parlement en charge de la question a recommandé l'introduction du droit de suite dans la loi.

La CISAC a été en contacts réguliers avec le Gouvernement et les agences compétentes au Japon.

Au **Chili**, un grand pas en avant a été franchi à la Chambre des Députés. Le nouveau projet de « loi Balmes » introduit d'importants changements législatifs afin d'améliorer les droits des artistes visuels et prévoit de nouvelles réglementations sur le droit de suite.



Signature de l'accord de coopération entre la CISAC et la Cour de Justice de la Communauté andine des Nations.

© Karro Rodríguez

En **Argentine**, la CISAC soutient la campagne de lobbying intensive de la société d'arts visuels SAVA. Un projet de loi a été déposé en 2017. Ajourné du fait des élections nationales, un nouveau projet de loi a été introduit au Sénat et prévu pour être examiné début 2020.

Au **Sénégal**, grâce au soutien du CIAGP – le conseil des créateurs de la CISAC –, de la SODAV et de l'ADAGP, 103 artistes visuels ont pu, pour la première fois depuis 1972, recevoir une rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres.

Soutien et développement

La CISAC a coordonné la visite d'une délégation de l'Administration du droit d'auteur de Chine (NCAC) à différentes sociétés, dont la société d'arts visuels espagnole VEGAP, pour parler du droit de suite et du fonctionnement des sociétés. De tels contacts sont très positifs pour entretenir les bonnes relations avec les autorités du pays, où le projet de loi sur le droit d'auteur prévoit l'introduction du droit de suite.

En novembre 2019, à Budapest, le bureau régional européen de la CISAC et EVA ont coorganisé une formation axée sur le droit de suite, l'octroi de licences aux musées, bibliothèques et archives et les droits à rémunération.

La CISAC va intensifier ses efforts en 2020. Avec l'OMPI et les sociétés d'arts visuels, elle organisera un événement de sensibilisation à l'occasion du 110^e anniversaire de l'adoption du droit de suite. ■

DERRIÈRE LES SOCIÉTÉS POUR LA COPIE PRIVÉE

Les collectes des sociétés liées à la copie privée ont atteint 367 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 24,6 % par rapport à 2014. Mais ce chiffre serait encore bien plus élevé avec l'adoption et l'application correcte de lois sur la copie privée et des systèmes de collectes efficaces. Ensemble, la CISAC, ses membres les plus développés et les agences internationales aident les sociétés, font pression sur les pouvoirs publics, partagent leur expertise et échangent les meilleures pratiques pour maximiser la rémunération des créateurs.

Très complète, l'**Étude mondiale sur la copie privée** de la CISAC fait le point sur le cadre juridique et les mesures d'application en vigueur dans près de 200 pays. Elle offre une source d'information et un outil de lobbying essentiels aux sociétés. Après une première édition en 2017, une version mise à jour paraîtra en 2020 en partenariat avec le BIEM et Stichting de Thuiskopie.

Le potentiel de l'Afrique

Ces efforts ont porté leurs fruits dans plusieurs pays d'Afrique. Au **Maroc**, la réforme de la législation a permis d'engager les premières collectes pour un montant de 5,1 millions d'euros en 2018. Le soutien constant de la CISAC s'est notamment traduit par la rencontre du Directeur Général avec le BMDA (Bureau Marocain du droit d'Auteur) et les représentants du ministère de la Culture en janvier.

Au **Malawi**, l'efficace campagne de sensibilisation s'appuyant sur l'étude de la CISAC a donné des résultats. Après la révision de la loi en 2016 et des négociations avec les importateurs d'équipements, les collectes ont atteint 456 000 euros en 2019. Le Malawi est ainsi le premier pays d'Afrique anglophone à appliquer la rémunération pour copie privée.

Au **Sénégal**, la SODAV travaille main dans la main avec la CISAC pour améliorer la situation. En association avec la CISAC, l'IFRRO et la SODAV, l'OMPI a proposé un atelier de deux jours sur la copie privée à Dakar en présence de l'artiste Youssou N'Dour, qui a enjoint les pouvoirs publics d'agir.

L'**UEMOA** (Union économique et monétaire ouest-africaine) participe aussi à cette dynamique avec une proposition de directive visant à appliquer la rémunération dans ses huit pays membres. Le texte provisoire a reçu le soutien de la CISAC et sera soumis en 2020 à la Commission de l'UEMOA, aux experts des États membres et aux ministères compétents. La version définitive devrait être adoptée par le Conseil des Ministres au premier trimestre 2021 puis transposée dans la législation nationale des États membres.



© Cosoma

Dora Salamba, Directrice Générale de la COSOMA, œuvre à l'application de la rémunération pour copie privée au Malawi.

Aminata Lo Paye, Chargée des affaires culturelles et touristiques de la Commission de l'UEMOA, coordonne cette initiative. « La rémunération pour copie privée est un levier important pour augmenter les collectes des sociétés et une source capitale de revenus pour les auteurs », souligne-t-elle.

“ La rémunération pour copie privée est un levier important pour augmenter les collectes des sociétés. ”

Aminata Lo Paye, Commission de l'UEMOA

Dans les autres régions, la CISAC a soutenu la campagne de la JASRAC pour actualiser la loi japonaise sur la copie privée. La CISAC et la JASRAC ont rencontré les représentants des pouvoirs publics et donné une conférence de presse lors de l'Assemblée Générale de Tokyo en mai. En Europe, la CISAC poursuit son action pour instaurer des systèmes efficaces de copie privée en **Slovénie** et en **Bulgarie**.

En Amérique latine, suite au lobbying des sociétés locales et de la CISAC, le Président de la **République dominicaine** doit signer un décret spécial qui régira la rémunération pour copie privée. Au **Mexique**, des représentants des sociétés d'auteurs, des artistes et des producteurs, y compris de la SACM et de la SOMAAP, sont venus au Parlement pour réclamer des réformes. Les sociétés demandent la clarification d'un article sur la copie privée en faveur des ayants droit. La CISAC soutient également les sociétés du **Pérou** et du **Paraguay**, où la rémunération a été contestée par un grand utilisateur. ■

RÉMUNÉRER ÉQUITABLEMENT LES CRÉATEURS AUDIOVISUELS

Avec son conseil des créateurs audiovisuels Writers and Directors Worldwide (W&DW), la CISAC s'emploie à corriger des lois inéquitables, qui privent les scénaristes et réalisateurs de leurs droits. Grâce au soutien du réalisateur primé Jia Zhang-ke et du scénariste et réalisateur Marcelo Piñeyro, Vice-Présidents de la CISAC, cette campagne a déjà abouti à des changements législatifs au Chili, en Colombie et en Uruguay. En 2019, l'Europe a fait un grand pas en avant en reconnaissant le principe du droit à une rémunération proportionnelle dans la directive européenne sur le droit d'auteur.

En 2019, grâce aux actions de lobbying de la CISAC, de l'AGADU et de plusieurs organisations d'ayants droit, l'Uruguay est devenu le troisième pays d'Amérique latine à instaurer un droit à rémunération pour les créateurs audiovisuels dans sa législation nationale. Ce nouveau droit inaliénable sera soumis à la gestion collective. La situation en Colombie s'est aussi améliorée avec la signature d'un nouvel accord entre la société audiovisuelle et deux des plus grands réseaux de télévision gratuite du pays. Après deux ans de négociations, il permettra pour la première fois de collecter des droits auprès de ces utilisateurs. Le Directeur Régional de la CISAC collabore avec la société argentine DAC et la fédération régionale des sociétés audiovisuelles FESAAL pour rédiger une proposition de cadre juridique régional instaurant un droit inaliénable à rémunération. La CISAC assure en outre la formation de la société audiovisuelle brésilienne DBCA dans le cadre de son programme d'aide au développement.

Un bond en avant en Europe

L'adoption de la nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur après trois années de lobbying est une source d'inspiration pour le législateur et les sociétés d'auteurs à travers le monde. Quelques mois plus tard, le Parlement suisse amendait la loi sur le droit d'auteur pour y intégrer de nouvelles dispositions sur l'exploitation des œuvres audiovisuelles par les services à la demande.

Le Festival international du film de Busan (Corée du Sud) en octobre a été marqué par la présentation officielle de l'Alliance of Asia-Pacific Audiovisual Writers and Directors (AAPA). L'Asie, qui abrite la moitié des 10 plus grands marchés au box office, représente un enjeu croissant. Avec les partenaires régionaux de W&DW en Afrique, en Europe et en Amérique latine, l'AAPA s'engage à donner à la campagne audiovisuelle un rayonnement mondial.



Jia Zhang-ke, Vice-Président de la CISAC, et Benjamin Ng, Directeur Régional, remettent le Prix pour contribution remarquable à la protection des droits des auteurs audiovisuels à la réalisatrice Julie Bertuccelli.

Jia Zhang-ke a beaucoup contribué à faire connaître la cause des créateurs audiovisuels. Lors du Pingyao Crouching Tiger Hidden Dragon International Film Festival qu'il a créé en Chine, c'est la réalisatrice, marraine de la SAA et ancienne Présidente de la SCAM Julie Bertuccelli qui a été récompensée par le Prix pour contribution remarquable à la protection des droits des auteurs audiovisuels pour son engagement en faveur de la directive européenne.

La CISAC continue à faire pression sur les autorités. En Nouvelle-Zélande et en Corée, elle a rencontré ministres, hauts fonctionnaires et représentants des guildes locales de réalisateurs, la DEGNZ et la DGK, pour réfléchir à l'amélioration du cadre de protection. ■



Bong Joon-ho, réalisateur récompensé par l'Oscar du meilleur film pour « Parasite », s'est exprimé au nom des scénaristes et réalisateurs dans le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC publié en novembre 2019.

“ En tant que créateurs, les réalisateurs ont légitimement droit à une rémunération équitable. Unissons-nous pour mettre en place un système adéquat. ”

Bong Joon-ho, réalisateur et scénariste.

LA CISAC REÇOIT LE PREMIER MINISTRE À TOKYO



Le Premier Ministre japonais Abe Shinzo a inauguré l'Assemblée Générale CISAC en compagnie de Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, Eric Baptiste, Président du Conseil d'administration de la CISAC, Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC, Ide Haku, Président du Conseil d'administration de la JASRAC, et Asaishi Michio, Président de la JASRAC.

“ La CISAC, premier réseau mondial de sociétés d'auteurs, joue un rôle majeur pour promouvoir la protection du droit d'auteur à travers le monde. ”

Abe Shinzo, Premier Ministre japonais

Organisée à Tokyo par la société musicale JASRAC à l'occasion de son 80^e anniversaire, l'Assemblée Générale de la CISAC a été ouverte par le Premier Ministre japonais Abe Shinzo et a réuni les représentants de plus de 100 sociétés. Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre a salué la contribution vitale des industries créatives dans tous les pays et le rôle joué par la CISAC en « soutenant l'inventivité des créateurs à travers le monde ».

Jean-Michel Jarre est revenu avec enthousiasme sur ses six années à la Présidence de la CISAC. « Quand j'ai accepté cette mission, de nombreux acteurs des industries créatives pensaient que la notion de droits d'auteur était périmée », a-t-il souligné. « Nous avons dépoussiéré le concept de propriété intellectuelle, un principe intemporel pour un avenir durable... aujourd'hui, tout le monde connaît la CISAC. »

L'Assemblée a rendu hommage à Eric Baptiste, Président sortant du Conseil d'administration de la CISAC. Celui-ci s'est réjoui du dynamisme du secteur mondial de la création, un secteur qui trouve ses marques en cette ère nouvelle et complexe de la distribution numérique. Les participants ont élu le nouveau Conseil d'administration, que KOMCA intègre pour la première fois en tant que 3^e société de la région Asie-Pacifique.

Marcelo Castello Branco (UBC) succède à Eric Baptiste à la Présidence du Conseil d'administration. Asaishi Michio (JASRAC) et Patrick Raude (SACD) ont été nommés à la Vice-Présidence. Jean-Michel Jarre a été invité à prolonger son mandat à la Présidence de la Confédération pour une année supplémentaire.

En marge de l'évènement, la direction de la CISAC, la JASRAC, ASCAP et l'UNESCO ont participé à un symposium international sur le marché de la musique en ligne. Lors d'une conférence de presse organisée par la JASRAC, Jean-Michel Jarre et Gadi Oron ont soutenu l'appel du Président de la société Asaishi Michio à moderniser le système de copie privée au Japon. ■



Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC, et Asaishi Michio, Président de la JASRAC, lors de la conférence de presse CISAC/JASRAC à Tokyo en mai 2019.



Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, avec les nouveaux élus au Conseil d'administration : Patrick Raude (SACD), Vice-Président, Marcelo Castello Branco (UBC), Président, et Asaishi Michio (JASRAC), Vice-Président, aux côtés d'Eric Baptiste, le Président sortant (SOCAN).

SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS ET GOUVERNANCE



L'équipe d'évaluation de la CISAC au travail dans les locaux d'IPRS à Bombay, 2019.

© CISAC

En tant qu'organisation faîtière du secteur de la gestion collective, la CISAC veille au respect des règles internationales par ses sociétés membres, répond à leurs demandes de soutien pour leurs activités de lobbying et assure leur formation.

Changements impactant l'octroi de licences aux États-Unis

En 2019-2020, le marché américain des droits musicaux a connu d'importants changements qui auront un impact sur l'ensemble des membres de la CISAC à travers le monde. La Confédération a accompagné ce processus en exprimant le point de vue de l'ensemble de ses sociétés membres.

En 2019, le Département de la Justice des États-Unis (DoJ) a engagé une consultation concernant la révision des « consent decrees » qui régissent les activités des sociétés américaines ASCAP et BMI depuis 1941.

Pour soutenir ses membres aux États-Unis, la CISAC a pris part à cette consultation, qui s'est achevée le 9 août et a attiré plus de 800 réponses de toutes les parties concernées. Dans ses observations, la CISAC a enjoint le DoJ « de réviser et d'adapter les *Consent Decrees* à la réalité actuelle des licences d'exploitation de la musique aux États-Unis ». En mars 2020, le DoJ n'avait toujours pas décidé s'il allait renouveler ou supprimer les décrets existants ou en proposer de nouveaux.



Parallèlement, la CISAC a suivi les différentes étapes qui ont conduit à la création du Mechanical Licensing Collective (MLC), la nouvelle entité qui délivrera les licences et gèrera les droits mécaniques à compter du 1^{er} janvier 2021, conformément au Music Modernization Act (MMA). Cette loi chargeait l'Office américain du droit d'auteur d'adopter un certain nombre de réglementations pour appliquer le nouveau système

de licences générales, dont la création du Mechanical Licensing Collective (MLC). Avant l'adoption de ces réglementations, le bureau du droit d'auteur a lancé un avis d'enquête sur différents points d'intérêt pour la CISAC. En collaboration avec le BIEM, la CISAC a activement participé à ce processus de consultation afin de s'assurer que les droits des créateurs du monde entier seront adéquatement protégés.

Inde : développement et lobbying

En Inde, le marché numérique connaît l'un des plus forts taux de croissance au monde, d'où l'intérêt stratégique pour la CISAC. Selon les résultats de l'exercice 2018-2019 de la société musicale IPRS, les collectes nationales ont augmenté de 243 % pour atteindre 19,3 millions d'euros grâce aux accords signés avec les grands utilisateurs. Les revenus du numérique représentent désormais plus d'un tiers des collectes totales de la société pour l'exercice 2018-2019. IPRS a signé des accords de licences avec Apple Music, Amazon Music, YouTube, Google Music et Spotify. Des discussions sont en cours avec Hungama, Facebook, Gaana, JioSaavn et d'autres services vidéos OTT.

Ces bons résultats ont été facilités par l'aide de la CISAC depuis la réadmission d'IPRS en décembre 2018. L'évaluation d'aide au développement de la CISAC a contribué à améliorer les opérations, la transparence et les revenus de la société. Les trois sessions sur place ont permis à l'équipe d'évaluation de la CISAC et au personnel d'IPRS de se pencher sur les processus d'adhésion, d'octroi de licences, de documentation et de répartition, le développement des systèmes, la révision des tarifs et les enjeux juridiques.

La CISAC soutient aussi la campagne de la société pour obtenir une révision de la loi indienne sur le droit d'auteur et établir clairement que la Section 31D relative aux licences légales s'applique uniquement à la radiodiffusion hertzienne des œuvres musicales et des enregistrements sonores et non aux autres modes de transmission numérique ou en ligne. La CISAC a écrit aux autorités indiennes à ce propos.

SGAE : promouvoir la bonne gouvernance

La CISAC poursuit ses efforts pour remédier à la situation complexe de la SGAE après la décision de l'Assemblée Générale de la CISAC d'exclure provisoirement la société espagnole en mai 2019.

La CISAC conseille la société et contrôle la mise en œuvre des 17 mesures identifiées dans le rapport complet d'évaluation de mai 2018. Cette évaluation avait été menée à la suite de la plainte de la Confédération internationale des éditeurs de musique (CIEM) concernant la gouvernance et les règles de répartition de la SGAE. Le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale de la CISAC se sont prononcés pour une exclusion d'un an vu l'incapacité de la société à appliquer ces mesures. →

→ La CISAC reste présente auprès de la SGAE et apporte son soutien à la société et à sa nouvelle direction tout en veillant à garantir le respect des normes internationales. Dans ce contexte, la CISAC a également répondu à l'intérêt sans précédent des médias espagnols et internationaux.

En janvier 2020, l'Assemblée Générale de la SGAE a approuvé ses nouveaux statuts, une avancée saluée par la CISAC. À l'heure où nous publions ce rapport, la CISAC continue d'évaluer les progrès de la société espagnole dans l'espoir qu'elle mettra en place les mesures nécessaires à sa réadmission au sein de la communauté CISAC.

Grèce : vers une unification du secteur

En Grèce, avec l'aide du CIAM, son conseil des créateurs de musique, la CISAC s'efforce de redresser la situation. En 2020, le système de gestion collective dans ce pays est toujours en crise malgré les efforts de la CISAC et de ses membres pour aider AUTODIA à devenir une société fiable et bien gérée.

AUTODIA a fait de réels progrès depuis sa création en 2018. Elle a augmenté son nombre de membres, conclu des accords avec les utilisateurs du répertoire, commencé les répartitions et signé plus de 70 accords de représentation avec des sociétés sœurs à l'étranger. Conformément à l'accord de prêt signé avec la CISAC, la société a versé son premier remboursement à la Confédération en janvier, prouvant que, malgré toutes ses difficultés, elle est un partenaire digne de confiance.

Le travail de la CISAC en Grèce vise en priorité à réunir les différentes parties concernées pour fédérer tous les créateurs de musique au sein d'une seule entité. La CISAC, le CIAM et l'ECSA, l'alliance des compositeurs européens, ont à plusieurs reprises fait part de leurs observations aux pouvoirs publics pour réclamer une unification et une stabilisation du secteur.

Malgré les difficultés, la CISAC maintient son engagement à aider AUTODIA à continuer d'améliorer ses opérations. La CISAC reste également ouverte à un dialogue constructif avec les autorités grecques et les organisations de créateurs pour obtenir l'unification nécessaire des créateurs et la consolidation du marché.

Afrique du Sud et Canada

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) adopté fin 2019 doit prolonger la durée de protection des œuvres musicales au **Canada** de 50 à 70 ans après la mort de l'auteur. Cependant, en mars, cet accord n'avait pas encore été ratifié par le Canada, qui souhaite attendre une période de transition de 30 mois à partir de la ratification du traité avant d'introduire cette disposition.

La CISAC a donc tenu à soutenir les créateurs et ayants droit. Dans une lettre aux décideurs politiques, le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre et ses quatre Vice-Présidents ont réclâmé que les auteurs et éditeurs canadiens puissent bénéficier sans plus tarder de la même protection que les auteurs étrangers.

En **Afrique du Sud**, les projets de loi d'amendement du droit d'auteur et de protection des artistes interprètes ou exécutants ont été approuvés par les deux chambres du Parlement mais doivent toujours être promulgués par le Président Cyril Ramaphosa. La CISAC s'est associée aux acteurs du secteur de la création pour dénoncer ces textes, qui élargissent considérablement la définition d'une utilisation équitable et ne tiennent pas suffisamment compte des droits des créateurs.

En août 2019, une lettre collective au Président a souligné que ces lois sont contraires à l'objectif du Gouvernement de se conformer aux traités Internet et au traité de Beijing de l'OMPI. Elle réclame que ces projets de loi soient renvoyés à une « étude d'impact adéquate et spécifique et à une consultation digne de ce nom avec les acteurs du secteur concernés ». Ces lois n'ont toujours pas été ratifiées à l'heure où nous publions ces lignes.

Ukraine : se battre pour des réformes

Depuis plus de dix ans, la CISAC réclame une réforme majeure du système inefficace de gestion collective en Ukraine. La concurrence malsaine entre sociétés (dont la plupart manquent de légitimité et de ressources adéquates) a naturellement nui aux intérêts des créateurs et ayants droit locaux et internationaux.

En juillet 2018, l'Ukraine a enfin adopté une nouvelle loi sur la gestion collective conforme à la directive européenne « GCD ». Elle prévoit un système de guichet unique d'octroi de licences capable de remédier au chaos actuel s'il est correctement mis en œuvre. Le ministère du Développement économique et du Commerce (MEDT) doit toujours mettre en application cette loi et accréditer les OGC légitimes. Les sociétés membres de la CISAC NGO UACRR (musique, spectacle vivant) et AUPO CINEMA (audiovisuel) ont souffert de cette situation.

La CISAC leur a apporté une aide significative sur plusieurs fronts, notamment en alertant le MEDT sur la nécessité d'appliquer correctement la loi et d'accréditer les OGC. En collaboration avec le GESAC, elle a alerté les services compétents de la Commission européenne sur la situation ukrainienne et s'est associée à différentes organisations internationales de titulaires de droits pour faire bouger les →

SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS ET GOUVERNANCE



© Vladimir Buganenko-buganenko.photofoto.com

Les auteurs ukrainiens ont pris la parole au Parlement pour réclamer une rémunération équitable pour les créateurs.

→ choses. Elle a également apporté à ses sociétés membres, en particulier à NGO UACRR, le soutien nécessaire en matière de lobbying et de méthodologie. NGO UACRR représente la plupart des sociétés musicales sœurs en Ukraine et s'efforce de moderniser ses opérations dans ce contexte difficile.



République dominicaine : soutenir l'octroi de licences

La République dominicaine est un pays de plus de dix millions d'habitants, berceau de nombreux compositeurs de renom et de genres musicaux comme le merengue et la bachata. Fondée en 1999, la SGACEDOM, la société de gestion collective locale, compte plus de deux mille affiliés.

En 2019, la CISAC a mené des actions de lobbying conjointes avec l'Office national du droit d'auteur et les OGC pour demander au Gouvernement de promulguer le Décret présidentiel qui autorise la collecte de la rémunération pour copie privée dans le pays. Quatre sociétés de gestion collective, la SGACEDOM, la SODAIE, la SODINPRO et l'EGEDA, ont établi un plan de coordination des campagnes de sensibilisation sur la copie privée et la rémunération des créateurs auprès des utilisateurs une fois cette demande approuvée.

La CISAC a apporté à la SGACEDOM ses conseils techniques sur la répartition des droits et les négociations avec les câblo-opérateurs. En conséquence, la société a signé ses premiers accords de licence avec les câblo-opérateurs CLARO et ALTICE fin décembre 2019.

Indonésie

Troisième pays le plus peuplé de la région Asie-Pacifique, l'Indonésie est un marché technologique en pleine croissance avec un taux de pénétration des smartphones de 27,4 % en 2018 et plus de 170 millions d'internautes, soit 65 % de la population. L'Indonésie a dès lors enregistré une forte hausse des collectes ces dernières années. WAMI, la société locale d'auteurs de musique, a collecté 61,4 milliards de rupiahs (3,7 Mio EUR) en 2019, un montant multiplié par 20 depuis son adhésion à la CISAC en 2013.

La CISAC a travaillé en étroite collaboration avec la société pour augmenter les droits collectés, notamment pour les exploitations numériques, qui génèrent 70 % des revenus. WAMI a négocié des accords de licences avec Apple, Spotify, Deezer et certains services locaux de streaming musical mais le marché indonésien de la musique en ligne reste dominé par YouTube. Les grandes priorités dans ce pays sont d'obtenir le soutien du Gouvernement pour moderniser la législation sur le droit d'auteur afin de remédier au « transfert de la valeur » et d'aider les créateurs à obtenir une rémunération plus équitable.

La CISAC a également apporté son aide pour améliorer les opérations de WAMI et a récemment renforcé ses liens avec le Lembaga Manajemen Kolektif Nasional (LMKN), l'institut créé pour superviser la collecte des droits musicaux par les OGC locales. En octobre 2019, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC a rencontré les commissaires du LMKN pour suggérer certaines améliorations aux systèmes de collecte des droits et de gouvernance. Il a également proposé une révision des règles opérationnelles afin que l'utilisation effective des œuvres soit adoptée comme base de répartition des droits. ■

FORMATION DES MEMBRES



L'atelier sur la gestion collective pour les sociétés de la région Amérique latine et Caraïbes à Santiago.

La CISAC assure une multitude de formations et d'activités de soutien à travers le monde. Notamment sous forme d'assistance sur mesure, de formations, d'évaluations de conformité et d'évaluations d'aide au développement pour les sociétés qui ont besoin d'une aide spécialisée.

Amérique latine : une formation régionale pour les sociétés

Le premier séminaire de mise à jour sur les outils et processus à destination des OGC s'est tenu en février 2020 à Santiago (Chili). Plus de 65 membres du personnel technique de 28 sociétés d'Amérique latine et des Caraïbes se sont réunis pour deux jours afin de partager les meilleures pratiques en matière de transparence, de tarifs, d'octroi de licences dans l'environnement numérique, de documentation et de répartition.

Ils ont également pu assister à une présentation du nouveau système ISWC, des outils CIS-Net, des codes internationaux utilisés pour les différents répertoires et des Résolutions Obligatoires et Règles Professionnelles. Ce séminaire devrait être pérennisé dans les années à venir.

Albanie : évaluation d'aide au développement pour Albator

L'économie albanaise est en pleine mutation depuis quelques années mais le droit d'auteur et la gestion collective y restent fragiles du fait d'un manque de sensibilisation du public et de problèmes liés à la loi et à son application. La société Albator est devenue membre de la CISAC en 1993 mais en a été exclue en 2014 pour non-respect des normes de la Confédération. En 2015, après sa restructuration et l'élection d'un nouveau Conseil d'administration et d'un nouveau Directeur Général, la société a été réautorisée à exercer en tant qu'OGC par l'Office albanais du droit d'auteur. Elle a été réadmise en tant que Membre provisoire de la CISAC en 2016.

En 2017, Albator a été sélectionnée pour bénéficier d'une évaluation d'aide au développement afin d'améliorer ses opérations d'octroi de licences, de documentation et de répartition, son utilisation des technologies et le respect des règles. Un consultant externe a été engagé. À la suite de cette évaluation, la société a adopté de nouvelles règles de répartition et amélioré son utilisation de CIS-Net et du système IPI. Le suivi des utilisations a été confié à un prestataire.

La CISAC a aussi aidé la société à réviser son système tarifaire. Le personnel d'Albator a participé à diverses

formations. En conséquence, la société a enregistré une hausse de 12 % de ses collectes en 2018 (pour atteindre 120 333 €).

Enfin, la CISAC a aidé Albator à faire pression sur les radiodiffuseurs pour qu'ils acquièrent une licence en bonne et due forme. Dans une lettre envoyée aux autorités albanaises en janvier, le Directeur Général de la CISAC a déploré le non-paiement des droits par la majorité des télé- et radiodiffuseurs albanaïses.

Bulgarie : la CISAC soutient les négociations de FILMAUTOR

La société audiovisuelle FILMAUTOR a été choisie pour une évaluation d'aide au développement afin de la soutenir dans ses négociations avec les câblo-opérateurs locaux, qui refusent de s'acquitter des droits. Plusieurs réunions avec le ministère de la Culture et les associations de câblo-opérateurs ont eu lieu pour mieux faire comprendre la loi, trouver des solutions et clarifier les points de vue.

Des propositions de tarifs, les méthodes de calcul correspondantes et leur justification économique ont été exposées avec l'aide d'experts locaux et étrangers comme le Directeur Général de la SACD Belgique. Des campagnes de sensibilisation sur l'impact du non-paiement des droits ont été menées auprès des acteurs du secteur.



Rencontre avec les représentants du ministère bulgare de la Culture à Sofia, 2019.

Des négociations formelles ont été engagées avec l'Association des câblo-opérateurs bulgares conformément à la procédure de fixation des tarifs prévue par la loi bulgare sur le droit d'auteur. Les deux parties n'ayant pu parvenir à un accord, une médiation est en cours sous les auspices du ministère de la Culture. →

FORMATION DES MEMBRES



L'atelier IPKey sur la gestion collective et les droits voisins en Asie du Sud-Est à Kuala Lumpur.

© MyIPO

Asie-Pacifique

Vu l'étendue des répertoires qu'elle représente et son expertise technique, la CISAC est régulièrement sollicitée pour participer à des formations.

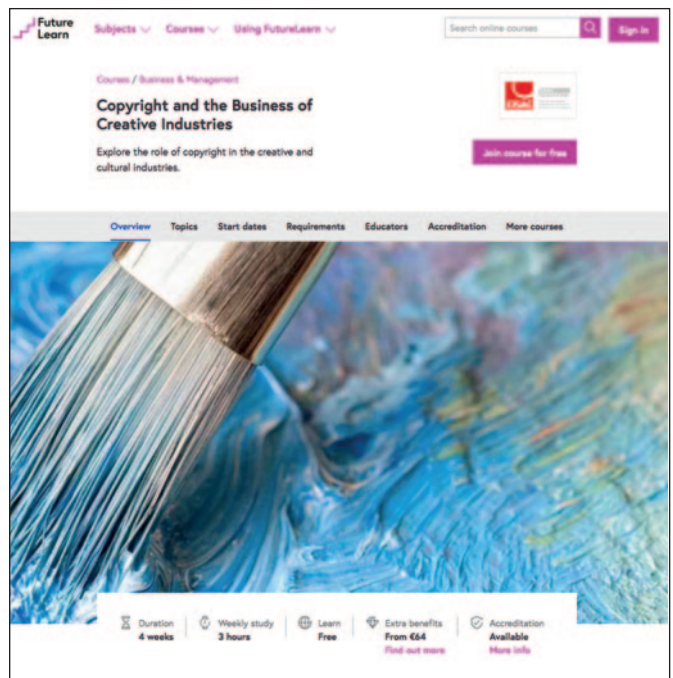
En septembre, la CISAC a participé à la table ronde IPKey (projet de l'UE) sur la protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique à Shanghai avec l'Administration du droit d'auteur de Chine. Elle s'est en outre adressée aux autorités compétentes de Singapour, de Malaisie, de Thaïlande, des Philippines et d'Indonésie lors d'une conférence IPKey sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins en Asie du Sud-Est organisée à Kuala Lumpur.

La CISAC est aussi souvent consultée pour sa grande connaissance du secteur. Le Directeur Régional est intervenu dans l'ensemble de la région lors de divers séminaires réunissant responsables des bureaux du droit d'auteur, créateurs et acteurs du secteur. En décembre, la CISAC a participé à un « atelier national et à une réunion de consultation sur le droit d'auteur et la gestion collective » à Phnom Penh (Cambodge).

Le bureau régional assure en outre des formations techniques pour améliorer l'efficacité des collectes. En août, la CISAC, l'OMPI et l'Office japonais du droit d'auteur se sont associés pour donner une formation pratique sur la gestion collective aux représentants des offices du droit d'auteur et OGC du Cambodge, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et de Thaïlande. Et en novembre, le Directeur Régional s'est rendu à Hanoi pour la formation régionale de NORCODE sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

Afrique : Cap-Vert

Dans le cadre des activités organisées lors de la 2^e édition de la Journée africaine du droit d'auteur et de la gestion collective au Cap-Vert les 13 et 14 septembre 2019, la CISAC a proposé une formation à 5 ambassadeurs du droit d'auteur (venus d'Algérie, du Cameroun, du Cap-Vert, du Rwanda et du Zimbabwe). Cette formation a visé à mieux leur faire comprendre les droits des auteurs, les fonctions et la mission des sociétés, le fonctionnement actuel de l'industrie musicale et les flux de revenus qu'elle génère.



©screenshot futurelearn

Cette formation assurée notamment par Marisa Gandelman (principale formatrice de l'Université CISAC) entendait les doter des connaissances nécessaires pour former à leur tour les auteurs dans leur propre région. ■

ÉDUCATION ET PARTENARIATS

Congrès de l'ALAI

La CISAC était le principal partenaire du Congrès de l'ALAI 2019 qui a réuni de nombreuses sociétés membres en septembre à Prague. Le Directeur Général Gadi Oron a prononcé un discours sur la transformation du secteur de la gestion collective face à l'évolution des technologies. L'Association Littéraire et Artistique Internationale (ALAI) est une société savante indépendante qui se consacre au droit d'auteur. Elle s'emploie à influencer les législations nationales et internationale sur le droit d'auteur. En 2019, son congrès a fait le point sur la gestion collective cinq ans après l'adoption de la directive européenne sur la gestion collective du droit d'auteur. Il a réuni près de 400 participants.

Se sont notamment succédés à la tribune : Sylvie Forbin, Vice-directrice générale de l'OMPI, Christian Archambeau, Directeur Général de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, Frank Gotzen, Président de l'ALAI, et le Professeur Mihály Ficsor, Président de l'Alliance pour le droit d'auteur en Europe centrale et orientale (CEECA). Les sociétés membres de la CISAC, ADAGP, AMRA, Artisjus, GEMA, JASRAC, SACD, SACEM et SOCAN ont participé aux débats en séance plénière.

MOOC de la CISAC : droit d'auteur et industries créatives

La CISAC a développé son offre de formations en ligne ouverte à tous, un MOOC, afin de mieux faire comprendre le droit d'auteur et les industries créatives partout dans le monde. En partenariat avec FutureLearn, le premier MOOC de la CISAC, « Exploring Copyright: History, Culture, Industry » (comprendre le droit d'auteur, une histoire, une culture, une industrie), a été suivi en 2019 par une nouvelle formation intitulée « Copyright and the Business of Creative Industries » (le droit d'auteur et le secteur des industries créatives).

Ce nouveau MOOC explique le rôle du droit d'auteur dans les industries créatives et culturelles et apporte le point de vue de dirigeants de sociétés d'auteurs, de maisons de disques, du secteur des arts visuels, d'entreprises audiovisuelles et d'autres secteurs connexes. Assurée par l'ancienne Directrice Générale d'UBC Marisa Gandelman, cette formation a reçu l'accréditation de l'organisme britannique Continuing Professional Development (CPD). Ces formations sont données en anglais, espagnol et portugais.

L'Afrique unie autour du droit d'auteur

Pour la deuxième année, les membres africains de la CISAC ont uni leurs efforts autour de la Journée africaine du droit d'auteur et de la gestion collective, le 14 septembre. De multiples cérémonies, spectacles, ateliers et tables rondes ont été organisés par plus d'une vingtaine de sociétés membres de la CISAC et leurs artistes ambassadeurs.



Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, au Congrès de l'ALAI 2019.

© Jan Rasch

Les célébrations ont commencé au Cap-Vert avec le Forum international des industries créatives, du droit d'auteur et du tourisme culturel. Organisé par le Gouvernement local en collaboration avec la CISAC et la SCM, ce forum a lancé le label « Copyright Friendly » pour mettre en évidence l'intérêt économique du respect du droit d'auteur.



Samuel Sangwa, Directeur Régional de la CISAC, Ulisses Correia e Silva, Premier Ministre du Cap-Vert, et Solange Cesarovna, Présidente de la SCM.

© Eoly-Veiga

Conférence universitaire en Argentine

En Argentine, la CISAC a réuni 200 universitaires, juges, avocats, employés des Offices de la propriété intellectuelle et professionnels pour une conférence sur l'impact de la technologie sur le droit d'auteur. Organisée avec le soutien de l'Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA) à l'Université de Buenos Aires, elle s'est penchée sur le droit de suite, les exceptions et limitations, les licences d'exploitation en ligne des œuvres musicales, les implications des pratiques de buy-out et le Rapport sur les collectes mondiales 2019. ■

SOUTIEN AUX CONSEILS DE CRÉATEURS



Défendre tous les créateurs de musique



Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM) / 2019 / Budapest.

© Biri Adam

Le Conseil International des Créateurs de Musique de la CISAC poursuit son action dans l'objectif de répondre aux aspirations professionnelles et culturelles des créateurs de musique à travers le monde. Sous la Présidence d'Eddie Schwartz, le CIAM a coordonné son action avec ses alliances partenaires, qui représentent des centaines de milliers de créateurs de musique sur les cinq continents.

Conformément aux objectifs de promotion de l'égalité des genres, des femmes ont intégré son Comité Exécutif. Par ailleurs, le CIAM a organisé des formations sur l'importance des organisations de gestion collective (OGC) pour les artistes émergents dans diverses régions et a contribué à soutenir les réformes du droit d'auteur et à améliorer la réglementation et la législation dans de nombreux pays.

Dans le cadre de sa stratégie CIAM 3.0, le conseil a aussi amélioré sa communication et son image de marque, renforcé ses alliances partenaires, encouragé les bonnes relations avec tous les ayants droit et continué à développer le projet *Fair Trade Music*.

L'Assemblée Générale du CIAM de Budapest des 30 et 31 octobre a élu Aleksandra Chmielewska (Pologne) et Anna Lidell (Danemark) au Comité Exécutif pour une meilleure représentation des femmes et des jeunes créateurs. Solange Cesarovna (Cap-Vert) conserve le statut d'observatrice permanente.

Au Cap-Vert, le CIAM a organisé plusieurs formations sur les droits des créateurs et le rôle des OGC. Réuni à Tokyo, le groupe de travail du CIAM sur les métadonnées et la technologie prône l'attribution rapide d'un ISWC aux nouvelles œuvres et un meilleur accès des créateurs aux bases de données. Il s'est en outre penché sur l'impact de l'intelligence artificielle et la blockchain. Le nouveau groupe de travail sur les compositeurs de musique à l'image a commencé à réunir les réactions aux pratiques de buy-out à travers le monde et les stratégies adoptées face aux multiples problèmes auxquels ils sont confrontés.

Le CIAM a également révisé son règlement intérieur pour clarifier ses critères d'adhésion et garantir la transparence.

À partir de 2020, le Prix *Fair Trade Music* sera remis à une organisation ou une personnalité qui incarne les principes d'un écosystème musical éthique lors de l'Assemblée Générale du CIAM.

En 2020, le conseil entend, en priorité, encourager la réforme du droit d'auteur à travers le monde sur le modèle de l'Union européenne et poursuivre les formations sur l'enregistrement

des œuvres, dont la précision est si importante pour les créateurs et tous les ayants droit. La problématique du buy-out restera au cœur de ses préoccupations, de même que le dialogue avec les services de streaming en partenariat avec d'autres organisations et mouvements tels que *Your Music Your Future*. ■

SOUTIEN AUX CONSEILS DE CRÉATEURS

CIAGP

La voix des artistes visuels dans le monde



© CISAC

Helga Trüpel, ancienne députée européenne et Vice-Présidente de la Commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen, s'exprime sur l'adoption de la directive sur le droit d'auteur et ses répercussions pour les artistes visuels.

Le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques permet d'échanger informations, idées et meilleures pratiques sur la gestion des droits des artistes visuels. Temps fort de l'année écoulée, son congrès annuel s'est tenu à Berlin pour célébrer le 50^e anniversaire de la société Bild-Kunst.

La réunion a été ouverte par Helga Trüpel, ancienne députée européenne et Vice-Présidente de la Commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen, et défenseuse de longue date de la cause des auteurs. Dans son discours, Joel Shapiro, Président du CIAGP et célèbre sculpteur américain, a expliqué comment le secteur des arts visuels s'adapte à l'environnement numérique. →

SOUTIEN AUX CONSEILS DE CRÉATEURS

→ Le CIAGP soutient ardemment le développement de l'*Automated Image Recognition* (AIR), un outil qui permettra d'identifier beaucoup plus efficacement les utilisations en ligne des œuvres visuelles. L'équipe de départ a accueilli quatre nouvelles sociétés d'arts visuels dans ses rangs au cours de l'année.

En ce qui concerne le droit de suite, le CIAGP a poursuivi le travail avec l'OMPI et son Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins. Le partenariat avec EVA a permis d'organiser une nouvelle formation à Budapest pour les sociétés AGP d'Europe centrale et orientale. Les membres latino-américains du CIAGP se sont efforcés de mettre en place un groupe technique régional et ont apporté tout leur soutien aux projets de loi sur le droit de suite au Chili et en Argentine.

Le CIAGP a chargé différents groupes de travail de formuler des recommandations et de concevoir des outils techniques et des formats d'échange d'informations pour améliorer les opérations d'octroi de licences et de répartition et accélérer l'identification du répertoire. Une stratégie coordonnée pour les exploitations numériques et audiovisuelles sera déterminante pour représenter efficacement les artistes visuels dans cet environnement transfrontalier. ■

En réponse à l'appel des scénaristes et réalisateurs néo-zélandais, W&DW a mobilisé la CISAC face à un important projet de réforme du droit d'auteur. Les créateurs réclament la reconnaissance de leurs droits dans la législation nationale sur le droit d'auteur.

Amérique latine

En Amérique latine, W&DW a salué les réformes entreprises en Uruguay, un pays qui reconnaît désormais le droit à rémunération des créateurs audiovisuels, ainsi que les accords signés entre les sociétés colombiennes et les grands réseaux de télévision RCN et Caracol TV. Le Paraguay et le Pérou ont rejoint la FESAAL et deviennent donc les prochaines cibles logiques de la campagne audiovisuelle.

Lors de la réunion de son Comité Exécutif à Rome, W&DW a défini sa stratégie « Campagne de rémunération n°2 » pour la période 2020-2021. W&DW continuera de participer aux événements phares, grands festivals et réunions du SCCR de l'OMPI et à organiser des ateliers de formation pour les auteurs. Le conseil renforcera ses alliances régionales et soutiendra la création de nouvelles sociétés audiovisuelles. Il concentrera en outre ses efforts sur les droits des créateurs du spectacle vivant, des auteurs de documentaires et des journalistes. ■

SOUTIEN AUX CONSEILS DE CRÉATEURS



Le porte-parole mondial des créateurs audiovisuels



Réunion du Comité Exécutif de W&DW à Tokyo.

Writers & Directors Worldwide (W&DW), le conseil des créateurs audiovisuels, littéraires et dramatiques de la CISAC, a orienté ses efforts vers de nouvelles régions et soutenu de nouvelles organisations de gestion collective.

2019 a été marqué par des événements importants en Afrique et en Asie-Pacifique. En Afrique, l'alliance régionale APASER a vu l'un de ses grands projets aboutir. Lors du festival du cinéma FESPACO, elle a présenté une application mobile qui donne un aperçu de la situation du droit d'auteur, de la législation, des sociétés existantes et des autorités compétentes dans les différents pays d'Afrique.

En Asie-Pacifique, 2019 a vu la création de l'Alliance of Asia-Pacific Audiovisual Writers and Directors (AAPA) grâce aux efforts conjoints des scénaristes, réalisateurs et sociétés réunis pour le Comité Exécutif de W&DW à Tokyo. L'Inde a rejoint l'AAPA avant son lancement officiel au Festival international du film de Busan. La *China Film Directors Guild* a été invitée à rejoindre l'Alliance et le Président de la *Directors Guild of Korea* (DGK), Min Kyu-dong, a été nommé porte-parole de l'alliance. La DGK avait été chargée d'organiser le congrès 2020 de W&DW à Séoul initialement prévu en juin 2020.

“ Il est temps de se mobiliser en masse pour les auteurs audiovisuels et de lancer un plan d'action ambitieux. Bien sûr, l'adoption de la directive européenne sur le droit d'auteur, qui reconnaît le droit à une rémunération proportionnelle, est l'évènement qui a marqué ces derniers mois mais, face aux pratiques de buy-out et à l'arrivée de nouvelles plateformes et de grands acteurs de la production, il est plus que jamais nécessaire d'harmoniser nos législations. Nous devons fournir un effort sans précédent afin de réussir, à terme, à augmenter les droits collectés, proportionnellement à l'essor du marché audiovisuel et à la demande croissante du public mondial. ”

Yves Nilly, Président de W&DW

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA CISAC

Ardents défenseurs des droits des créateurs



© Peter Lindbergh

Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC



© Juan Carlos Casas

Marcelo Piñeyro



© Patrick Fouque

Angélique Kidjo



© XStream Pictures (Beijing) 西河星汇影业 (北京)

Jia Zhang-ke



© Public Domain

Miquel Barceló

En 2013, l'Assemblée Générale de la CISAC a élu Jean-Michel Jarre à la Présidence et étendu pour la première fois la Vice-Présidence à quatre personnes afin de mieux refléter la diversité des territoires et des répertoires. Parmi ces nouveaux Vice-Présidents figuraient déjà Angélique Kidjo, auteure-compositrice-interprète béninoise aux multiples Grammy awards, et Marcelo Piñeyro, réalisateur argentin oscarisé, qui assurent aujourd'hui leur rôle aux côtés du réalisateur chinois Jia Zhang-ke et de l'artiste visuel espagnol Miquel Barceló.

En 2020, Jean-Michel Jarre, Angélique Kidjo et Marcelo Piñeyro arrivent tous trois au terme de leur mandat et quitteront leurs fonctions. Ils laissent derrière eux un bilan extrêmement positif, qui témoigne de leur engagement infatigable en faveur des créateurs du monde entier.

Marcelo Piñeyro s'est investi au cœur de la campagne audiovisuelle internationale pour faire reconnaître les droits des scénaristes et réalisateurs, inlassablement présent aux événements et aux rencontres avec les parlementaires dans toutes les régions. Cette campagne a encouragé la création de nouvelles sociétés audiovisuelles, attiré l'attention sur l'injustice qui règne dans ce secteur et, depuis 2016, contribué à faire évoluer la législation en faveur des créateurs au Chili, en Colombie et, tout récemment, en Uruguay.

Avec son franc-parler habituel, **Angélique Kidjo** n'a eu de cesse de réclamer un renforcement du droit d'auteur et un plus grand soutien à la culture. Elle a participé à de

nombreux débats d'experts, du MASA Festival en Côte d'Ivoire à la conférence de l'Initiative Urheberrecht à Berlin, et a signé un message passionné pour le rapport de l'UNESCO « Repenser les politiques culturelles 2015 ». Elle a aussi été la figure de proue des formations en ligne sur le droit d'auteur de l'Université CISAC et du mouvement fondamental Women@CISAC, qui s'emploie à corriger les inégalités entre les genres dans les industries créatives.

Ces sept dernières années, Jean-Michel Jarre est sans doute devenu l'artiste le plus connu au monde à porter la parole des créateurs et de leurs droits. Présent à chaque Assemblée Générale, c'est un actif défenseur de la cause de la CISAC. Il a rencontré les parlementaires et dirigeants de nombreux pays pour le compte de la Confédération, dont l'ancien Premier ministre français Manuel Valls et le Premier ministre japonais Abe Shinzo. Jean-Michel Jarre a dirigé la campagne des créateurs autour de la directive européenne sur le droit d'auteur adoptée en 2019. Il a prononcé deux discours clés au Parlement européen et corédigé de multiples lettres ouvertes aux députés tout au long de cette campagne avec les Vice-Présidents de la Confédération.

Pour leur détermination et leur travail acharné, la CISAC et les quatre millions de créateurs qu'elle représente leur en sont reconnaissants. ■



MEMBRES PAR RÉGION

120 pays/territoires – 232 membres

EUROPE

46 pays – 105 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	M	M, AV, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ABYROY	P	M, AV, AGP	KAZAKHSTAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L, AGP	ROYAUME-UNI
AMUS	M	M	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ANCO	P	M, AV	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ARMAUTHOR NGO	M	D, M	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, L	HONGRIE
ATHINA-SADA	P	AV	GRÈCE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
AUTODIA	M	M	GRÈCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
CRSEA	A	SR	FÉDÉRATION DE RUSSIE
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GCA	M	M, AV, D, L, AGP	GÉORGIE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	A	SR	BELGIQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMPF	A	M	BELGIQUE
IMRO	M	M	IRLANDE
IVARO	M	AGP	IRLANDE
KAZAK	M	M, D, L	KAZAKHSTAN
KODA	M	M	DANEMARK
KOPIOSTO	M	M, AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	L, AV	AUTRICHE
MCPS	M	M	ROYAUME-UNI
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
NCB	M	M	DANEMARK
NCIP	M	M, D	BÉLARUS
NGO-UACRR	P	M, D	UKRAINE
OAZA	P	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-S	P	AV, AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	M, AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	M	MONTÉNÉGRE
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS	M	M	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
RUR	P	AV, M	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SAA	A	AV	BELGIQUE
SABAM	M	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	M	FRANCE
SACEMLUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVÉNIE
Scam	M	AV, L	FRANCE
SDADV	P	AV, M	ANDORRE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOPE	M	D	GRÈCE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUÈDE
SUISA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVÈGE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	SR	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
UPRAVIS	P	AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
VdFs	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIKS	M	M, D, L	POLOGNE
ZAMP ASS. OF SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAMP MACÉDOINE	M	M	MACÉDOINE DU NORD
ZAPA	M	AV	POLOGNE
ZPAP	P	AGP	POLOGNE

CANADA/USA

2 pays - 13 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	M	ÉTATS-UNIS
BMI	M	M	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CMRRA	M	M	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	AV	CANADA
SESAC	M	M	ÉTATS-UNIS
SOCAN	M	M, AGP	CANADA
WGA	A	AV, D	ÉTATS-UNIS

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre A = Membre associé P = Membre provisoire

RÉPERTOIRE



M = Musique



L = Littérature



AV = Audiovisuel



D = Spectacle vivant



AGP = Arts visuels



SR = Sans répertoire



MEMBRES PAR RÉGION

120 pays/territoires – 232 membres

ASIE-PACIFIQUE

17 pays/territoires – 29 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	A	M	AUSTRALASIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALASIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENCY	M	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	A	M	NÉPAL
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES
ICSC	P	AGP	CHINE
IPRS	M	M	INDE
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	M	JAPON
KOMCA	M	M	CORÉE DU SUD
KORRA	P	L, AGP	CORÉE DU SUD
KOSA	M	L, AGP	CORÉE DU SUD
MACA	M	M	MACAO
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE
MOSCAP	P	M, AV	MONGOLIE
MRCNS	P	M	NÉPAL
MÛST	M	M	TAÏWAN, TAÏPEI CHINOIS
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE DU SUD
SINGCAPS	P	M	SINGAPOUR
VCPMC	M	M	VIETNAM
WAMI	M	M	INDONÉSIE

AFRIQUE

32 pays – 37 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	M	M	CONGO
BGDA	M	M, AV, L, AGP	GUINÉE
BMDA	M	M, D, L	MAROC
BUBEDRA	M	M, AV, D, L, AGP	BÉNIN
BUMDA	M	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	M	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	P	M	AFRIQUE DU SUD
CMC	M	M	CAMEROUN
CNRCMSE	P	M, AV, D, L, AGP	ÉTHIOPIE
COSOMA	M	M, L	MALAWI
COSON	M	M	NIGÉRIA
COSOTA	M	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
DALRO	M	D, L, AGP	AFRIQUE DU SUD
GHAMRO	P	M	GHANA
MASA	P	M	ÎLE MAURICE
MCSK	P	M	KENYA
MCSN	M	M	NIGÉRIA
NASCAM	M	M	NAMIBIE
ODDA	P	M	DJIBOUTI
OMDA	M	M, AV, D, L, AGP	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L, AGP	ALGÉRIE
OTDAV	M	M, D, L	TUNISIE
RSAU	P	M	RWANDA
SACERAU	M	M, AV	ÉGYPTE
SACS	M	M	SEYCHELLES
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	P	M	CAP-VERT
SOCILADRA	M	D, L	CAMEROUN
SODAV	P	M, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
SOMAS	M	M	MOZAMBIQUE
UNAC-SA	P	M	ANGOLA
UPRS	M	M	OUGANDA
ZAMCOPS	M	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

24 pays – 48 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRÉSIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	A	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M	CUBA
ADDAF	M	M	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR SOMBRÁS	M	M	BRÉSIL
APA	M	M, D	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PÉROU
APSAV	M	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	P	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	M	BRÉSIL
ATN	M	AV, D	CHILI
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	M	M	BELIZE
COSCAP	M	M	BARBADE
COTT	M	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CREAIMAGEN	M	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	P	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	M	M	SAINTE-LUCIE
GEDAR	P	AV	BRÉSIL
JACAP	M	M	JAMAÏQUE
REDES	P	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	M	EL SALVADOR
SACM	M	M	MEXIQUE
SACVEN	M	M, D	VENEZUELA
SADAIC	M	M	ARGENTINE
SAGCRYT	P	AV	MEXIQUE
SASUR	M	M	SURINAME
SAVA	M	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	ÉQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRÉSIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRÉSIL
SOGEM	M	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRÉSIL

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre **A** = Membre associé **P** = Membre provisoire

RÉPERTOIRE



M = Musique



L = Littérature



AV = Audiovisuel



D = Spectacle vivant



AGP = Arts visuels



SR = Sans répertoire

DIRECTION ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

GADI ORON

Directeur Général

MARTIAL BERNARD

Directeur des Opérations

SYLVAIN PIAT

Directeur Business

CRISTINA PERPIÑÁ-ROBERT

Directrice des Affaires juridiques

ADRIAN STRAIN

Directeur de la Communication

LAURE MARGERARD

Directrice des Droits mécaniques

SILVINA MUNICH

Directrice des Répertoires et des Relations avec les créateurs

JOSÉ MACARRO

Directeur des Systèmes d'Information

MITKO CHATALBASHEV

Directeur Régional Europe

RAFAEL FARIÑAS

Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes

BENJAMIN NG

Directeur Régional Asie-Pacifique

SAMUEL SANGWA

Directeur Régional Afrique

CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. CASTELLO BRANCO
UBC

Président du Conseil d'administration de la CISAC et Directeur Général (Brésil)



M. ASAISHI
JASRAC

Vice-Président du Conseil d'administration de la CISAC et Président (Japon)



P. RAUDE
SACD

Vice-Président du Conseil d'administration de la CISAC et Secrétaire Général (France)



D. ORMSTON
APRA

Directeur Générale (Australasie)



A. SZINGER
ARTISJUS

Directeur Général (Hongrie)



E. MATTHEWS
ASCAP

Directrice Générale (États-Unis)



M. LINDBERG
BILDUPPHOVS RÅTT

Directeur Général (Suède)



M. O'NEILL
BMI

Directeur Général (États-Unis)



H. HEKER
GEMA

Directeur Général (Allemagne)



J.Y. HONG
KOMCA

Président (République de Corée)



J. DONKER
LIRA

Directeur Général (Pays-Bas)



M.S. ABBAS
ONDA

Directrice Générale (Algérie)



A. MARTIN
PRS for Music

Directrice Générale (Royaume-Uni)



J-N. TRONC
SACEM

Directeur Général (France)



R. CANTORAL ZUCCHI
SACM

Directeur Général (Mexique)



G. OCAMPO
SADAIC

Directeur Général (Argentine)



M. ROSIN
SAMRO

Directeur Général (Afrique du Sud)



G. BLANDINI
SIAE

Directeur Général (Italie)



J. BROWN
SOCAN

Directrice Générale par intérim & Vice-présidente, droits d'exploitation et de reproduction (Canada)



J. GUTIÉRREZ VICÉN
VEGAP

Directeur Général (Espagne)

CISAC

Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
www.cisac.org

